Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

PLA005 · LES DIX PLAIES D'EGYPTE

La quatrième plaie d’Égypte : les nuées de mouches

La quatrième plaie d’Égypte marque une étape décisive dans le conflit qui oppose Pharaon à l’Éternel. Après les eaux changées en sang, l’invasion des grenouilles…

EN BREF

La quatrième plaie d'Égypte représente une étape décisive dans le conflit entre Pharaon et l'Éternel, démontrant la souveraineté de Dieu. Elle distingue les Israélites épargnés des Égyptiens frappés par des nuées d'insectes, mettant Pharaon dans une position d'impuissance face à l'ordre divin.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
278 min	295	28	Moyen

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	09/11/2026	09/11/2026

CLASSEMENT

THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon
THÈME	Histoire biblique
SÉRIE	Plaies d'Égypte

PERSONNAGES
Moïse · Pharaon

LIEUX
Égypte · Goshen

PÉRIODES
temps bibliques

MOTS-CLÉS
plaies d'Égypte · Pharaon · Éternel · jugement · insectes

NOTIONS
souveraineté divine · conflit théologique

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Exode 5,2 · Exode 7,14-24 · Exode 8,15 · Exode 9,4-7 · Exode 12,12

SOURCE
https://schilo.org/pla005-la-quatrieme-plaie-degypte-les-nuees-de-mouches-academique/

EXPORTÉE LE
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Introduction générale 2
1. Texte biblique et analyse exégétique 7
2. Contexte historique et religieux de la quatrième plaie 19
3. Portée théologique de la quatrième plaie 27
4. Symbolisme et résonances bibliques de la quatrième plaie 40
4.18. Tableau comparatif : Exode, Apocalypse et discours du mont des Oliviers 53
5. Réaction de Pharaon et progression vers la cinquième plaie 55
6. Commentaire général 65
7. Conclusion générale 69
Lexique 72

RÉSUMÉ

L'article explore la quatrième plaie d'Égypte en tant que moment crucial dans le conflit entre Pharaon et l'Éternel, dans le livre de l'Exode. Après les trois premières plaies, la quatrième, qui amène des nuées d'insectes, marque une distinction claire entre le peuple d'Israël et les Égyptiens. Le récit illustre la souveraineté de Dieu, capable de préserver Israël tout en exerçant son jugement. La réponse de Pharaon évolue, car face à cette crise incontrôlable, il engage une négociation avec Moïse, sans pour autant céder aux exigences divines. Les plaies d'Égypte dépassent des catastrophes naturelles; elles sont une démonstration divine et un défi aux structures religieuses et politiques de l'Égypte, où Pharaon symbolise l'ordre cosmique par la notion de Maât. L'article discute ainsi du manque de contrôle du pouvoir royal égyptien et met en contexte la signification religieuse profonde de ces jugements, sans identifier précisément les insectes en question, soulignant plutôt la portée du jugement divin.

Introduction générale

La quatrième plaie d’Égypte marque une étape décisive dans le conflit qui oppose Pharaon à l’Éternel. Après les eaux changées en sang, l’invasion des grenouilles et la prolifération des moustiques, Dieu annonce un nouveau fléau : des nuées d’insectes envahiront l’Égypte et ravageront le pays. Cependant, une différence essentielle apparaît désormais explicitement dans le récit : la région de Goshen, où demeure le peuple d’Israël, sera épargnée. Cette distinction révèle la souveraineté de Dieu, capable d'exercer son jugement tout en préservant ceux qu'il a choisis. La réaction de Pharaon constitue également une nouveauté : confronté à une calamité qu'il ne peut maîtriser, il tente de négocier avec Moïse, sans pour autant accepter véritablement les exigences divines.

1. Une nouvelle étape dans la confrontation entre Dieu et Pharaon

Le récit des dix plaies d’Égypte ne présente pas une simple succession de catastrophes naturelles. Il décrit une confrontation progressive entre l’Éternel, Dieu d’Israël, et Pharaon, souverain d’une puissance

politique et religieuse qui maintient le peuple hébreu dans la servitude.

Depuis la première rencontre entre Moïse et Pharaon, une question fondamentale domine le récit :

« Qui est l'Éternel, pour que j'obéisse à sa voix, en laissant aller Israël ? Je ne connais point l'Éternel, et je ne laisserai point aller Israël. » (Exode 5.2).

Cette déclaration exprime davantage qu'un simple refus politique. Pharaon conteste l'autorité du Dieu d'Israël et refuse de reconnaître qu'une puissance supérieure à la sienne puisse lui imposer une décision.

Les plaies répondent progressivement à cette prétention.

La première frappe le Nil, élément essentiel de la vie économique, agricole et religieuse de l'Égypte (Exode 7.14-24).

La deuxième transforme les grenouilles, habituellement associées à la fertilité et au renouvellement de la vie, en une invasion insupportable (Exode 7.25-29 ; Exode 8.1-11).

La troisième fait surgir de la poussière du sol une multitude de petits insectes, devant lesquels les magiciens égyptiens reconnaissent leur impuissance (Exode 8.12-15).

Leur déclaration constitue un premier aveu significatif :

« C'est le doigt de Dieu ! » (Exode 8.15).

Pourtant, malgré cette reconnaissance, Pharaon persiste dans son refus.

La quatrième plaie intervient donc dans un contexte d'endurcissement répété. Elle ne constitue pas seulement une nouvelle démonstration de puissance : elle introduit une révélation plus précise de la manière dont Dieu exerce son autorité.

Il ne se contente pas de frapper l'Égypte. Il annonce qu'il distinguera désormais explicitement le territoire habité par son peuple de celui soumis au jugement.

Cette séparation territoriale devient un signe supplémentaire destiné à faire connaître l'identité et la souveraineté de l'Éternel.

2. La place de la quatrième plaie dans l'ensemble des dix jugements

Les dix plaies présentent une progression narrative et théologique.

Le récit peut être organisé en trois séries de trois plaies, suivies d'une dixième plaie qui constitue le jugement décisif.

Cette organisation repose notamment sur la répétition des avertissements adressés à Pharaon.

Dans chaque série, les deux premières plaies sont annoncées, tandis que la troisième survient sans avertissement explicite comparable.

SÉRIE	PLAIE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	PARTICULARITÉ
Première	1. Eaux changées en sang	Exode 7.14-24	Avertissement
Première	2. Grenouilles	Exode 7.25-29 ; Exode 8.1-11	Avertissement
Première	3. Moustiques ou poux	Exode 8.12-15	Sans avertissement explicite
Deuxième	4. Nuées de mouches	Exode 8.16-28	Avertissement et distinction de Goshen
Deuxième	5. Mort du bétail	Exode 9.1-7	Avertissement et distinction des troupeaux
Deuxième	6. Ulcères	Exode 9.8-12	Sans avertissement explicite
Troisième	7. Grêle	Exode 9.13-35	Avertissement solennel
Troisième	8. Sauterelles	Exode 10.1-20	Avertissement
Troisième	9. Ténèbres	Exode 10.21-29	Sans avertissement explicite
Conclusion	10. Mort des premiers-nés	Exode 11.1-10 ; Exode 12.29-36	Jugement décisif et délivrance

Cette structure fait apparaître une progression remarquable.

Les trois premières plaies révèlent la puissance de Dieu sur les éléments fondamentaux de l'environnement égyptien : l'eau, les animaux et la poussière.

La quatrième ouvre une nouvelle série dans laquelle la distinction entre Israël et l'Égypte devient particulièrement importante.

La cinquième plaie prolongera cette distinction en préservant le bétail des Israélites (Exode 9.4-7).

La sixième atteindra directement les hommes et les animaux par des ulcères, et les magiciens eux-mêmes ne pourront plus se tenir devant Moïse (Exode 9.8-12).

La quatrième plaie possède donc une fonction charnière : elle inaugure une nouvelle phase du jugement, caractérisée par une différenciation explicitement annoncée entre le peuple de l'alliance et l'Égypte.

3. Le contexte historique et religieux de l'Égypte

L'Égypte ancienne reposait sur une conception profondément religieuse du pouvoir royal.

Pharaon n'était pas seulement un chef politique. Il occupait une place centrale dans l'organisation religieuse du royaume et dans le maintien de l'ordre cosmique.

Cet ordre était notamment exprimé par la notion de Maât, qui associait la vérité, la justice, l'équilibre et l'harmonie du monde.

Le souverain devait préserver cet ordre contre les forces du désordre et du chaos.

Dans cette perspective, les plaies d'Égypte présentent une signification qui dépasse leurs conséquences matérielles.

Le Nil, les animaux, la terre, le climat et les phénomènes naturels appartenaient à un univers dans lequel les divinités égyptiennes étaient censées exercer leur influence.

Les catastrophes successives révélaient l'incapacité de Pharaon et de ses spécialistes religieux à maîtriser les événements.

La quatrième plaie accentue cette impuissance.

Les insectes envahissent les habitations, y compris celles des serviteurs du roi. Le territoire égyptien subit une désorganisation que Pharaon ne peut empêcher.

Le récit souligne ainsi l'écart entre les prétentions du pouvoir royal et sa capacité réelle à protéger le pays.

Il convient toutefois de distinguer l'interprétation théologique du texte biblique des données historiques directement attestées.

L'Exode présente explicitement les plaies comme des actes de jugement de l'Éternel (Exode 7.4-5 ; Exode 12.12).

En revanche, l'identification de chaque plaie à une divinité égyptienne particulière relève d'une reconstruction interprétative. Le texte ne nomme pas systématiquement les divinités auxquelles chaque fléau pourrait être associé.

L'affirmation générale d'un jugement contre les dieux de l'Égypte repose néanmoins sur une déclaration biblique explicite :

« J'exercerai des jugements contre tous les dieux de l'Égypte. Je suis l'Éternel. » (Exode 12.12).

Cette affirmation est reprise en Nombres 33.4.

La quatrième plaie peut donc être étudiée dans le contexte de la religion égyptienne, sans qu'il soit nécessaire d'établir une correspondance certaine avec une divinité particulière.

4. Le problème de l'identification des insectes

L'expression traditionnellement traduite par « mouches venimeuses » mérite une attention particulière.

Le terme hébreu employé dans le récit est עָרֹב (‘arov).

Son identification zoologique demeure discutée.

Selon les traductions et les interprétations, il peut désigner des essaims de mouches, des insectes piqueurs ou, plus généralement, une multitude d'insectes nuisibles.

Certaines traductions anciennes ont retenu l'idée d'un mélange d'animaux ou d'insectes.

La Septante grecque emploie le terme kynomyia, généralement compris comme une mouche canine ou une espèce de mouche agressive.

Cette traduction a contribué à l'interprétation traditionnelle d'une invasion de mouches particulièrement nuisibles.

Cependant, le texte hébreu ne permet pas d'affirmer avec certitude que les insectes étaient venimeux au sens biologique du terme.

Le récit insiste principalement sur trois caractéristiques :

- Leur présence massive dans les maisons et sur le territoire égyptien.
- Les dégâts considérables qu'ils provoquent.
- Leur disparition complète à la suite de l'intercession de Moïse.

Le caractère extraordinaire du fléau ne dépend donc pas de l'identification précise de l'espèce.

Il repose sur son déclenchement annoncé, son intensité, sa répartition géographique et sa cessation en réponse à la prière.

Le Psaume 78.45 évoque rétrospectivement cette plaie en déclarant que Dieu envoya contre les Égyptiens des insectes qui les dévorèrent.

Le Psaume 105.31 rappelle également l'invasion des insectes et des moustiques.

Ces deux passages confirment l'importance de la quatrième plaie dans la mémoire biblique de la délivrance d'Israël.

5. La distinction de Goshen : une révélation de la souveraineté divine

L'élément le plus caractéristique de la quatrième plaie est l'annonce de la préservation du territoire de Goshen.

Dieu déclare qu'il distinguera cette région, où demeure son peuple, afin que les insectes ne s'y trouvent pas.

Cette distinction possède une finalité explicitement révélatrice :

« Afin que tu saches que moi, l'Éternel, je suis au milieu de ce pays. » (Exode 8.18, selon la numérotation française retenue).

L'expression souligne que l'autorité de Dieu ne se limite pas au peuple d'Israël.

L'Éternel agit également au cœur du territoire égyptien.

Il exerce sa souveraineté sur l'ensemble du pays, tout en déterminant les limites précises du jugement.

Cette capacité à distinguer annonce plusieurs épisodes ultérieurs.

Lors de la cinquième plaie, Dieu établira une différence entre les troupeaux des Égyptiens et ceux des Israélites (Exode 9.4).

Lors de la neuvième plaie, les Égyptiens seront plongés dans les ténèbres, tandis que les Israélites auront de la lumière dans leurs lieux d'habitation (Exode 10.21-23).

Enfin, avant la mort des premiers-nés, Moïse annoncera qu'aucun chien ne remuera sa langue contre les Israélites, afin que soit reconnue la distinction établie par Dieu entre l'Égypte et Israël (Exode 11.7).

La préservation de Goshen constitue ainsi une étape importante dans le développement d'un thème théologique majeur : Dieu connaît ceux qui lui appartiennent et demeure capable de les préserver au milieu du jugement.

Cette vérité ne signifie pas que les croyants seraient toujours exemptés de toute souffrance.

Elle révèle avant tout la fidélité de Dieu à son alliance et sa souveraineté sur les événements.

6. La quatrième plaie et la progression vers la délivrance

La quatrième plaie introduit également un changement dans l'attitude de Pharaon.

Jusqu'alors, le souverain avait essentiellement opposé son refus aux demandes de Moïse.

Désormais, il propose une négociation.

Il accepte que les Israélites offrent des sacrifices à leur Dieu, mais exige qu'ils demeurent sur le territoire

égyptien.

Cette proposition paraît constituer une concession.

En réalité, elle permettrait à Pharaon de conserver son autorité sur le peuple.

Moïse refuse ce compromis, car l'exigence divine ne concerne pas seulement l'accomplissement d'un rite religieux.

Elle implique que le peuple quitte temporairement le territoire égyptien pour servir l'Éternel selon ses instructions.

La confrontation porte donc sur la question fondamentale de l'autorité.

Qui décidera des conditions dans lesquelles Israël doit servir son Dieu ?

Pharaon ou l'Éternel ?

La réponse de Moïse manifeste que l'obéissance à Dieu ne peut être subordonnée aux conditions imposées par le souverain égyptien.

Après une nouvelle concession, Pharaon demande l'intercession de Moïse.

Le fléau disparaît, mais le roi revient sur son engagement.

Cette succession de promesses et de refus révèle que Pharaon cherche principalement à obtenir la cessation des calamités sans accepter véritablement la libération d'Israël.

Le récit prépare ainsi les jugements suivants et met progressivement en évidence l'endurcissement du souverain.

La quatrième plaie apparaît donc comme un tournant à la fois théologique, politique et narratif.

Elle manifeste la puissance de Dieu sur le territoire égyptien, révèle sa fidélité envers Israël et expose les limites des concessions de Pharaon.

La délivrance ne résultera pas d'un compromis politique, mais de l'accomplissement de la volonté divine annoncée dès le commencement de la mission de Moïse (Exode 3.7-10 ; Exode 6.6-8).

1. Texte biblique et analyse exégétique

Le récit de la quatrième plaie, rapporté en Exode 8.16-28, présente une progression particulièrement significative. Dieu annonce le fléau, précise qu'il épargnera la région de Goshen, puis accomplit exactement ce qu'il a déclaré. Pharaon, confronté à une catastrophe qu'il ne peut maîtriser, tente de négocier avec Moïse. Cependant, la disparition des insectes ne conduit pas à une véritable transformation de son attitude. L'analyse du passage met en évidence trois thèmes essentiels : la souveraineté de Dieu sur la création, la distinction entre Israël et l'Égypte et l'impossibilité de substituer un compromis humain à l'obéissance demandée par Dieu.

1.1. Délimitation du passage et organisation du récit

La quatrième plaie est rapportée dans un ensemble narratif relativement court, mais particulièrement riche sur le plan théologique.

Le passage peut être divisé en cinq mouvements :

PASSAGE	ÉVÉNEMENT	SIGNIFICATION PRINCIPALE
Exode 8.16-19	Avertissement et annonce de la distinction de Goshen	Dieu révèle sa souveraineté et sa fidélité
Exode 8.20	Accomplissement de la plaie	La parole divine se réalise
Exode 8.21-23	Première proposition de Pharaon et réponse de Moïse	Refus d'un compromis incompatible avec l'ordre divin
Exode 8.24-27	Nouvelle concession et intercession de Moïse	Dieu manifeste sa puissance en retirant le fléau
Exode 8.28	Nouvel endurcissement de Pharaon	Le souverain refuse toujours la libération d'Israël

Cette organisation révèle une construction narrative précise.

Le récit commence par une parole divine et se poursuit par son accomplissement. Il présente ensuite la réaction humaine, l'intercession du médiateur et, finalement, le refus persistant de Pharaon.

Cette succession se retrouve dans plusieurs autres plaies, notamment lors de l'invasion des grenouilles (Exode 8.4-11) et de la grêle (Exode 9.22-35).

La répétition de cette structure souligne que les événements ne sont pas présentés comme des catastrophes indépendantes les unes des autres.

Ils participent à une même confrontation, dans laquelle la parole de l'Éternel constitue le principe directeur.

1.2. L'ordre donné à Moïse : se présenter devant Pharaon

Le récit commence par une nouvelle intervention divine :

« Lève-toi de bon matin, et présente-toi devant Pharaon ; il sortira pour aller près de l'eau. » (Exode 8.16).

Cette instruction rappelle celle qui avait précédé la première plaie :

« Va vers Pharaon dès le matin ; il sortira pour aller près de l'eau. » (Exode 7.15).

Le rapprochement est important.

Dans les deux cas, Moïse doit rencontrer Pharaon au moment où celui-ci se rend près du fleuve.

Le texte ne précise pas les raisons exactes de cette sortie matinale.

Plusieurs explications historiques ont été proposées, notamment l'accomplissement de pratiques religieuses liées au Nil ou certaines activités royales.

Cependant, aucune de ces hypothèses ne peut être considérée comme explicitement confirmée par le récit.

L'élément essentiel demeure la répétition du lieu et du moment de la rencontre.

Le Nil avait été le premier élément frappé par le jugement divin. Le retour de Moïse auprès du fleuve rappelle symboliquement que la confrontation engagée lors de la première plaie se poursuit.

Pharaon demeure incapable de reconnaître l'autorité de celui qui a transformé les eaux du Nil en sang.

La quatrième plaie commence donc par une nouvelle occasion de répondre à l'exigence divine.

Dieu ne frappe pas immédiatement sans avertissement.

Il fait transmettre au souverain une parole claire, accompagnée d'une annonce précise des conséquences de son refus.

Cette démarche révèle la dimension pédagogique des jugements.

L'objectif annoncé n'est pas seulement de contraindre Pharaon, mais également de lui faire connaître l'identité et la puissance de l'Éternel.

Cette finalité apparaît dès Exode 7.5 :

« Les Égyptiens connaîtront que je suis l'Éternel, lorsque j'étendrai ma main sur l'Égypte. »

Elle sera rappelée avec une force particulière lors de la septième plaie (Exode 9.14-16).

1.3. « Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve »

La demande adressée à Pharaon demeure inchangée :

« Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. » (Exode 8.16).

Cette formule constitue l'un des fils conducteurs du récit des plaies.

Elle apparaît notamment en Exode 7.16, Exode 8.1, Exode 9.1 et Exode 9.13.

Deux expressions méritent une attention particulière.

La première est « mon peuple ».

Dieu revendique Israël comme un peuple qui lui appartient.

Cette appartenance ne repose pas sur une décision de Pharaon, mais sur l'alliance établie avec les patriarches.

Dieu avait déclaré à Moïse :

« J'ai entendu les gémissements des enfants d'Israël, que les Égyptiens tiennent dans la servitude, et je me suis souvenu de mon alliance. » (Exode 6.5).

L'expression « mon peuple » rappelle donc les promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob (Genèse 12.1-3 ; Genèse 15.13-14 ; Genèse 17.7-8 ; Exode 2.24).

La seconde expression est « afin qu'il me serve ».

Le verbe hébreu employé appartient à la racine עבד (‘avad), qui peut exprimer l'idée de travailler, servir ou rendre un culte.

Cette richesse sémantique possède une importance particulière dans le livre de l'Exode.

Israël est contraint de servir Pharaon dans la servitude.

Dieu exige désormais que son peuple soit libéré pour le servir.

Le récit oppose ainsi deux formes de service : l'asservissement imposé par l'Égypte et le service rendu à l'Éternel.

La délivrance n'est donc pas présentée comme une indépendance absolue à l'égard de toute autorité.

Elle constitue le passage de la domination de Pharaon à la reconnaissance de la souveraineté divine.

Cette perspective sera confirmée au Sinaï, lorsque Dieu établira son alliance avec Israël et lui donnera ses commandements (Exode 19.3-6 ; Exode 20.1-17).

Le service de Dieu constitue ainsi la finalité religieuse de la libération.

1.4. L'annonce du fléau : une invasion irrésistible

Dieu annonce les conséquences du refus de Pharaon :

« Si tu ne laisses pas aller mon peuple, je vais envoyer les mouches venimeuses contre toi, contre tes serviteurs, contre ton peuple et contre tes maisons. » (Exode 8.17).

L'annonce comporte plusieurs éléments.

Le premier concerne la condition posée à Pharaon.

Le fléau est présenté comme la conséquence directe de son refus d'obéir.

Le second concerne l'étendue du jugement.

Pharaon, ses serviteurs, son peuple et ses maisons seront atteints.

La catastrophe touchera donc toutes les catégories de la société égyptienne, depuis le palais royal jusqu'aux habitations ordinaires.

Le troisième élément concerne l'occupation de l'espace.

Les insectes envahiront les maisons et couvriront le sol.

Cette description suggère une prolifération massive qui rendra les lieux de vie difficilement habitables.

Le texte ne fournit cependant aucune indication permettant de déterminer le nombre d'insectes, leur durée de vie ou les mécanismes naturels qui auraient pu favoriser leur multiplication.

Ces questions appartiennent au domaine des hypothèses scientifiques et historiques.

Le récit biblique insiste sur un autre aspect : le fléau est annoncé avant son apparition et survient conformément à la parole divine.

La précision de cette annonce contribue à sa fonction de signe.

Il ne s'agit pas seulement d'une invasion extraordinaire, mais d'un événement destiné à manifester l'autorité de l'Éternel.

1.5. Le terme hébreu ‘arov et les difficultés de traduction

Le mot hébreu עָרֹב (‘arov) est traditionnellement traduit par « mouches venimeuses », « mouches piquantes », « taons » ou « essaims d'insectes ».

Son sens zoologique précis demeure incertain.

Cette difficulté mérite d'être examinée, car certaines interprétations attribuent aux insectes des caractéristiques que le texte ne précise pas.

La racine hébraïque associée à ce terme a parfois été rapprochée de l'idée de mélange.

Cette observation a conduit certains interprètes à envisager une multitude d'espèces d'insectes plutôt qu'une seule catégorie.

La Septante, traduction grecque ancienne de l'Ancien Testament, emploie le mot κυνόμυια (kynomyia).

Ce terme est généralement compris comme désignant une mouche canine ou une mouche particulièrement agressive.

La Vulgate latine utilise également une désignation apparentée à cette interprétation.

Ces traditions anciennes montrent que l'identification des insectes faisait déjà l'objet d'une interprétation.

Cependant, il convient de distinguer trois niveaux :

Le texte hébreu désigne un fléau constitué d'une multitude d'insectes nuisibles.

Les traductions anciennes proposent des identifications plus précises.

Les interprétations modernes tentent parfois de rapprocher le phénomène d'espèces connues en Égypte.

Parmi les hypothèses avancées figurent certaines mouches piqueuses, les taons ou d'autres insectes susceptibles de proliférer dans un environnement chaud et humide.

Aucune identification ne peut toutefois être démontrée avec certitude.

L'expression « mouches venimeuses », conservée dans plusieurs traditions françaises, doit donc être comprise comme une désignation traditionnelle et non comme une classification zoologique établie.

Le caractère destructeur du fléau est en revanche explicitement attesté.

Le texte déclare que le pays fut ravagé par ces insectes (Exode 8.20).

Le Psaume 78.45 évoque également des insectes envoyés contre les Égyptiens et souligne leur action dévastatrice.

La gravité de la plaie ne dépend donc pas de la certitude concernant l'espèce.

Elle repose sur les conséquences de l'invasion et sur la manière dont celle-ci manifeste la puissance divine.

1.6. La distinction de Goshen : une séparation annoncée

La déclaration divine introduit ensuite l'élément le plus caractéristique de la quatrième plaie :

« Mais, en ce jour-là, je distinguerai le pays de Goshen où habite mon peuple, et là il n'y aura point de mouches venimeuses. » (Exode 8.18).

Cette annonce constitue un tournant dans le récit.

Pour la première fois, la préservation territoriale du peuple d'Israël est explicitement annoncée avant l'exécution d'une plaie.

Il serait toutefois excessif d'en déduire que les trois premières plaies avaient nécessairement frappé les Israélites de manière identique aux Égyptiens.

Le texte ne fournit pas suffisamment d'informations pour établir une telle conclusion.

La nouveauté réside dans l'affirmation explicite d'une distinction.

Le terme hébreu employé pour exprimer cette séparation souligne que Dieu intervient de manière différenciée.

La région de Goshen ne sera pas atteinte par le fléau annoncé.

Cette protection possède une dimension géographique.

Goshen était la région où les descendants de Jacob s'étaient établis après leur arrivée en Égypte.

Le récit de la Genèse rapporte que Joseph avait organisé leur installation dans cette région, particulièrement favorable à leurs activités pastorales (Genèse 45.10 ; Genèse 46.28-34 ; Genèse 47.1-6).

La préservation de Goshen rappelle donc la continuité de l'histoire d'Israël.

Le Dieu qui avait conduit Jacob et sa famille en Égypte demeure fidèle à leurs descendants plusieurs générations plus tard.

La distinction possède également une dimension théologique.

Dieu montre qu'il peut déterminer les limites de son jugement.

Le fléau n'est pas présenté comme une force incontrôlable échappant à toute autorité.

Il demeure soumis à la volonté de celui qui l'envoie.

Cette vérité sera confirmée lorsque les insectes disparaîtront complètement à la suite de l'intercession de Moïse.

1.7. « Afin que tu saches que je suis l'Éternel au milieu de ce pays »

La raison de cette distinction est explicitement formulée :

« Afin que tu saches que moi, l'Éternel, je suis au milieu de ce pays. » (Exode 8.18).

Cette déclaration possède une portée considérable.

Pharaon avait demandé :

« Qui est l'Éternel ? » (Exode 5.2).

La quatrième plaie apporte une nouvelle réponse.

L'Éternel n'est pas une divinité dont l'autorité serait limitée à un peuple ou à une région.

Il agit au cœur même de l'Égypte.

Dans les conceptions religieuses du Proche-Orient ancien, les divinités étaient fréquemment associées à des territoires, des villes ou des peuples particuliers.

Le récit de l'Exode présente au contraire l'Éternel comme le maître de la création et des nations.

Cette souveraineté universelle apparaît également dans plusieurs autres passages bibliques.

Le Psaume 24.1 affirme :

« À l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent ! »

Le Psaume 135.6 déclare :

« Tout ce que l'Éternel veut, il le fait, dans les cieux et sur la terre, dans les mers et dans tous les abîmes. »

Daniel 4.32 rappelle que Dieu agit selon sa volonté parmi les habitants de la terre et que nul ne peut

arrêter sa main.

Ces passages développent une même conviction : la souveraineté divine ne connaît aucune frontière politique ou géographique.

La quatrième plaie manifeste concrètement cette vérité.

Pharaon règne sur l'Égypte, mais il ne possède aucune autorité sur les insectes que Dieu envoie.

Il ne peut ni empêcher leur apparition ni déterminer les territoires qu'ils atteindront.

L'Éternel, au contraire, annonce le fléau, en fixe les limites et en ordonne la disparition.

La distinction de Goshen devient ainsi une démonstration particulièrement précise de la souveraineté divine.

1.8. La notion de séparation dans l'histoire biblique

La distinction établie entre Goshen et le reste de l'Égypte s'inscrit dans un thème biblique plus large : Dieu sépare, distingue et met à part.

Dès le récit de la création, Dieu sépare la lumière des ténèbres (Genèse 1.4).

Il distingue ensuite les eaux et organise l'espace créé (Genèse 1.6-10).

Cette séparation ne constitue pas nécessairement un jugement.

Elle exprime d'abord l'autorité divine sur l'ordre de la création.

Dans l'histoire d'Israël, la distinction prend une dimension particulière.

Dieu choisit Abraham et lui promet de faire de sa descendance une grande nation (Genèse 12.1-3).

Il établit ensuite son alliance avec lui et ses descendants (Genèse 17.7).

Lors de la délivrance d'Égypte, cette élection devient visible à travers la protection accordée au peuple.

La quatrième plaie introduit donc une manifestation concrète de la fidélité divine à l'alliance.

Cette distinction sera rappelée avec insistance lors des plaies suivantes.

Exode 9.4 annonce une séparation entre les troupeaux d'Israël et ceux des Égyptiens.

Exode 10.23 précise que les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations alors que l'Égypte est plongée dans les ténèbres.

Exode 11.7 affirme que Dieu établit une différence entre l'Égypte et Israël.

Enfin, lors de la Pâque, les maisons marquées par le sang de l'agneau seront épargnées par le jugement frappant les premiers-nés (Exode 12.12-13).

Il existe cependant une différence importante entre la quatrième plaie et la Pâque.

Dans le premier cas, la distinction est principalement territoriale.

Dans le second, la protection est associée à un signe précis : le sang appliqué sur les montants et le linteau des portes.

Cette progression prépare une compréhension plus approfondie de la délivrance.

Dieu ne se contente pas de soustraire son peuple à certaines calamités.

Il établit progressivement les conditions de sa libération et de son appartenance à l'alliance.

1.9. L'annonce d'un signe pour le lendemain

Dieu précise que la séparation annoncée sera visible dès le lendemain :

« Ce signe sera pour demain. » (Exode 8.19).

Cette précision temporelle renforce la portée de l'annonce.

Le fléau ne survient pas à un moment indéterminé.

Son apparition est fixée à l'avance.

La distinction entre Goshen et le reste de l'Égypte doit donc être comprise comme un signe observable.

Le récit insiste sur la correspondance entre la parole divine et l'événement.

Cette relation constitue un élément récurrent dans l'histoire des plaies.

Lors de la deuxième plaie, Moïse demande à Pharaon de fixer lui-même le moment où les grenouilles devront disparaître (Exode 8.5-6).

Lors de la cinquième plaie, Dieu fixe également un moment précis pour le jugement du bétail (Exode 9.5).

Ces indications temporelles renforcent la dimension révélatrice des événements.

La puissance divine se manifeste non seulement dans la nature des catastrophes, mais aussi dans la maîtrise de leur déclenchement et de leur cessation.

La quatrième plaie associe ainsi deux formes de précision :

- Une précision géographique, puisque Goshen doit être épargnée.
- Une précision temporelle, puisque le fléau doit commencer au moment annoncé.

Ces deux éléments donnent au jugement une signification qui dépasse celle d'une simple invasion d'insectes.

1.10. L'accomplissement de la parole divine

Le récit rapporte ensuite :

« L'Éternel fit ainsi. » (Exode 8.20).

Cette formule brève établit une correspondance directe entre l'annonce et son accomplissement.

Une multitude d'insectes envahit la maison de Pharaon, les maisons de ses serviteurs et le territoire égyptien.

Le texte précise que le pays fut ravagé.

Le verbe employé souligne l'importance des dommages.

Il ne s'agit pas d'une nuisance limitée à quelques habitations.

L'invasion possède une ampleur nationale.

La mention de la maison de Pharaon est particulièrement significative.

Le palais royal, symbole du pouvoir politique et de la stabilité du royaume, n'est pas protégé contre le fléau.

Le souverain partage ainsi la vulnérabilité de ses sujets.

La puissance politique ne constitue aucune garantie face au jugement divin.

Le récit ne mentionne aucune intervention des magiciens lors de cette quatrième plaie.

Cette absence contraste avec les premiers épisodes.

Les spécialistes religieux avaient reproduit certains signes lors de la transformation des eaux et de l'invasion des grenouilles (Exode 7.22 ; Exode 8.3).

Lors de la troisième plaie, ils avaient reconnu leur incapacité à reproduire le phénomène (Exode 8.14-15).

À partir de la quatrième plaie, leur intervention n'occupe plus de place dans le récit.

Cette évolution narrative souligne le déplacement de la confrontation.

La question n'est plus de savoir si les magiciens peuvent imiter les signes accomplis par Moïse.

Elle devient celle de la soumission de Pharaon à la volonté divine.

1.11. Première concession de Pharaon : sacrifier dans le pays

Devant l'ampleur du fléau, Pharaon fait appeler Moïse et Aaron.

Il leur déclare :

« Allez, offrez des sacrifices à votre Dieu dans le pays. » (Exode 8.21).

Cette proposition constitue une évolution notable.

Pharaon ne refuse plus catégoriquement toute forme de culte rendu à l'Éternel.

Il accepte désormais le principe d'un sacrifice.

Cependant, il impose une condition essentielle : les Israélites doivent demeurer en Égypte.

Cette concession permettrait au souverain de conserver son contrôle sur le peuple.

Elle ne répond donc pas à l'ordre divin, qui exigeait que les Israélites quittent le pays pour servir l'Éternel dans le désert (Exode 3.18 ; Exode 5.1-3).

La proposition de Pharaon révèle une stratégie de compromis.

Le souverain cherche à obtenir la cessation du fléau sans renoncer à sa domination.

Il accepte une modification des pratiques religieuses, mais refuse toujours la liberté demandée par Dieu.

Cette attitude se retrouvera lors des négociations précédant les plaies suivantes.

En Exode 10.8-11, Pharaon tentera de limiter le départ aux hommes.

En Exode 10.24, il acceptera le départ des familles, mais voudra retenir les troupeaux.

Ces propositions successives présentent un point commun : Pharaon cherche à déterminer lui-même les limites de l'obéissance d'Israël.

La quatrième plaie inaugure ainsi une série de négociations qui révèlent progressivement la résistance

du souverain.

1.12. Le refus de Moïse : l'obéissance ne peut être négociée

Moïse refuse la première proposition de Pharaon.

Il explique que les sacrifices offerts par les Israélites seraient considérés comme une abomination par les Égyptiens.

Le texte soulève ici une difficulté d'interprétation.

L'expression « abomination des Égyptiens » peut être comprise de plusieurs manières.

Elle pourrait désigner des animaux que les Égyptiens considéraient comme sacrés ou qu'ils jugeaient inapproprié de sacrifier.

Elle pourrait également renvoyer à une opposition plus générale entre les pratiques sacrificielles israélites et certaines sensibilités religieuses égyptiennes.

Le récit de la Genèse indique déjà que les Égyptiens considéraient les bergers comme une abomination (Genèse 46.34).

Cette information témoigne de différences culturelles et religieuses entre les populations.

Cependant, le texte d'Exode 8 ne permet pas d'identifier avec certitude les animaux concernés ni les divinités auxquelles ils auraient été associés.

L'argument de Moïse possède une portée pratique.

Si les Israélites accomplissaient leurs sacrifices au milieu des Égyptiens, ils risqueraient de provoquer une réaction violente.

Moïse demande donc que le peuple puisse se rendre à trois journées de marche dans le désert pour offrir des sacrifices à l'Éternel, conformément à ses instructions (Exode 8.23).

Cette réponse rappelle la demande formulée dès le commencement de la mission (Exode 3.18).

Elle manifeste la constance de Moïse.

Le médiateur ne modifie pas les exigences divines pour obtenir une concession plus facilement acceptable.

Il demeure attaché à la parole reçue.

Le conflit dépasse ainsi la question du lieu du sacrifice.

Il concerne le droit de Dieu à déterminer les conditions du culte que son peuple doit lui rendre.

1.13. Deuxième concession de Pharaon : partir sans trop s'éloigner

Pharaon propose alors une nouvelle solution :

« Je vous laisserai aller, pour offrir à l'Éternel, votre Dieu, des sacrifices dans le désert ; seulement, ne vous éloignez pas, en y allant. » (Exode 8.24).

Cette seconde proposition se rapproche davantage de la demande de Moïse.

Le souverain accepte désormais que les Israélites quittent le territoire immédiat de leurs habitations pour se rendre dans le désert.

Cependant, il impose encore une restriction.

Ils ne doivent pas s'éloigner excessivement.

Cette condition révèle que Pharaon cherche toujours à préserver son autorité.

Il accepte un déplacement limité, mais ne veut pas perdre définitivement le contrôle du peuple.

La demande d'intercession qui accompagne cette concession montre également que le souverain reconnaît l'efficacité de la prière de Moïse.

Il déclare :

« Priez pour moi. » (Exode 8.24).

Cette requête ne constitue cependant pas, à elle seule, une preuve de repentance.

Pharaon reconnaît que Moïse peut intervenir auprès de l'Éternel, mais il n'accepte pas encore pleinement la volonté divine.

La différence entre reconnaissance de la puissance de Dieu et soumission à son autorité apparaît ici avec une grande netteté.

1.14. L'intercession de Moïse et la disparition des insectes

Moïse accepte d'intercéder auprès de l'Éternel.

Il avertit toutefois Pharaon de ne pas renouveler sa tromperie.

Cette mise en garde montre que le médiateur connaît désormais le caractère instable des promesses royales.

Le récit rapporte ensuite que Moïse sortit de chez Pharaon et pria l'Éternel (Exode 8.26).

Dieu répondit à cette intercession.

Les insectes disparurent de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple.

Le texte ajoute une précision remarquable :

« Il n'en resta pas un. » (Exode 8.27).

Cette expression souligne le caractère complet de la délivrance accordée à l'Égypte.

Le Dieu qui avait envoyé les insectes manifeste maintenant sa capacité à les retirer entièrement.

L'événement révèle donc une double souveraineté.

Dieu maîtrise l'apparition du fléau.

Il maîtrise également sa disparition.

Cette caractéristique distingue le récit d'une simple description d'une prolifération naturelle.

L'auteur biblique présente la cessation de l'invasion comme une réponse directe à l'intercession de Moïse.

La prière du médiateur occupe ainsi une place importante dans la confrontation.

Moïse n'est pas seulement celui qui annonce les jugements.

Il devient également celui qui intercède pour obtenir leur cessation.

Cette fonction apparaît déjà lors de la deuxième plaie (Exode 8.8-9).

Elle sera particulièrement développée lors de la grêle (Exode 9.27-33).

La mission de Moïse associe donc l'annonce du jugement et l'intercession en faveur de ceux qui le subissent.

1.15. Le nouvel endurcissement de Pharaon

Le passage s'achève par une nouvelle déclaration :

« Mais Pharaon, cette fois encore, endurcit son cœur, et il ne laissa point aller le peuple. » (Exode 8.28).

Cette conclusion reprend un thème central du récit des plaies.

L'endurcissement du cœur de Pharaon exprime son refus persistant de se soumettre à la parole divine.

Le souverain a pourtant reçu plusieurs avertissements.

Il a constaté l'accomplissement des signes.

Il a reconnu la nécessité de demander l'intercession de Moïse.

Il a même formulé des promesses de concession.

Cependant, dès que le fléau disparaît, il revient sur sa décision.

Le récit distingue ainsi la réaction provoquée par la souffrance d'une véritable transformation intérieure.

Pharaon cherche à échapper aux conséquences du jugement, mais il refuse toujours d'abandonner son autorité sur Israël.

Cette attitude rappelle sa réaction après la disparition des grenouilles :

« Pharaon, voyant qu'il y avait du relâche, endurcit son cœur. » (Exode 8.11).

La répétition montre que l'endurcissement ne résulte pas d'une absence d'information.

Le souverain dispose désormais de nombreux éléments lui permettant de reconnaître la puissance de l'Éternel.

Son refus devient progressivement plus manifeste.

La question de l'endurcissement doit cependant être examinée dans l'ensemble du livre de l'Exode.

Certains passages soulignent la responsabilité personnelle de Pharaon (Exode 8.11 ; Exode 8.28 ; Exode 9.34).

D'autres déclarent que Dieu endurcit son cœur (Exode 9.12 ; Exode 10.20 ; Exode 11.10).

Ces deux affirmations appartiennent au même récit et doivent être considérées conjointement.

Elles mettent en présence la responsabilité humaine et la souveraineté divine, sans que le texte réduise l'une à l'autre.

Cette question sera également reprise par l'apôtre Paul dans son développement sur la souveraineté de Dieu (Romains 9.14-18).

La quatrième plaie se termine donc sur un contraste particulièrement fort.

Dieu a accompli exactement ce qu'il avait annoncé.

Il a distingué Goshen du reste de l'Égypte.

Il a envoyé les insectes puis les a retirés complètement.

Pharaon, malgré ces manifestations successives, demeure inflexible.

Le récit prépare ainsi la cinquième plaie, qui atteindra désormais les troupeaux égyptiens et prolongera la distinction entre Israël et l'Égypte (Exode 9.1-7).

2. Contexte historique et religieux de la quatrième plaie

La quatrième plaie intervient dans une société où le pouvoir politique, l'organisation religieuse et l'équilibre de la nature sont étroitement associés. Dans l'Égypte ancienne, Pharaon est considéré comme le garant de l'ordre établi, tandis que les divinités sont censées intervenir dans les différents domaines de la création. L'invasion des insectes destructeurs met en évidence les limites de cette conception : le souverain ne peut protéger son territoire, ses sujets ni sa propre maison. Le récit biblique présente ainsi une confrontation entre les prétentions du pouvoir égyptien et la souveraineté de l'Éternel. L'analyse historique permet d'éclairer cette confrontation, à condition de distinguer les croyances égyptiennes attestées des rapprochements théologiques proposés par les interprètes.

2.1. L'Égypte ancienne : une civilisation fondée sur l'ordre et la stabilité

L'Égypte ancienne avait développé une civilisation dans laquelle la stabilité politique, la prospérité agricole et l'organisation religieuse occupaient une place essentielle.

Le Nil constituait le principal fondement de cette prospérité.

Ses crues régulières permettaient l'irrigation des terres agricoles et favorisaient la production céréalière. Les ressources du fleuve contribuaient également à l'alimentation, aux transports et aux échanges commerciaux.

Cette dépendance à l'environnement naturel explique l'importance accordée aux forces de la nature dans la pensée religieuse égyptienne.

Le soleil, le fleuve, la fertilité des terres et le renouvellement de la vie étaient associés à différentes manifestations du monde divin.

Les Égyptiens considéraient que l'équilibre de ces éléments devait être préservé afin d'assurer la continuité de la vie et la prospérité du royaume.

Le pouvoir royal jouait un rôle central dans cette organisation.

Pharaon devait garantir la stabilité du pays, maintenir la justice et préserver les relations entre le monde humain et le monde divin.

Les plaies d'Égypte prennent une signification particulière dans ce contexte.

Elles frappent successivement plusieurs éléments fondamentaux de la vie égyptienne.

Le Nil devient impropre à son usage habituel (Exode 7.17-21).

Les grenouilles envahissent les habitations (Exode 7.27-29 ; Exode 8.1-2).

Les moustiques surgissent de la poussière (Exode 8.12-13).

Les nuées d'insectes de la quatrième plaie ravagent ensuite le territoire (Exode 8.16-20).

Cette progression présente un renversement de l'ordre attendu.

Les éléments de la création, normalement associés à la vie et à la prospérité, deviennent des instruments de jugement.

Le récit biblique révèle ainsi que la stabilité du royaume ne dépend pas exclusivement de l'autorité de Pharaon ni des pratiques religieuses égyptiennes.

Elle demeure soumise à la souveraineté du Créateur.

2.2. La Maât : l'ordre du monde selon la religion égyptienne

La notion de Maât occupait une place fondamentale dans la pensée religieuse et politique de l'Égypte ancienne.

Elle exprimait plusieurs réalités complémentaires : la vérité, la justice, l'équilibre, l'harmonie et l'ordre cosmique.

La Maât pouvait être représentée sous les traits d'une déesse, généralement reconnaissable à la plume d'autruche qui lui était associée.

Cependant, elle ne désignait pas uniquement une divinité.

Elle constituait également un principe fondamental de l'organisation du monde.

Selon la conception égyptienne, l'univers devait être maintenu dans un état d'équilibre contre les forces susceptibles de provoquer le désordre.

Cette opposition entre l'ordre et le chaos occupait une place importante dans les représentations religieuses.

Pharaon était chargé de préserver la Maât.

Son autorité politique possédait donc une dimension religieuse.

Il devait faire régner la justice, maintenir la paix, protéger le territoire et accomplir les rites nécessaires à la continuité de l'ordre cosmique.

Dans cette perspective, les catastrophes qui frappent l'Égypte constituent une remise en cause de la capacité du souverain à remplir sa mission.

La quatrième plaie présente un exemple particulièrement significatif.

Les insectes envahissent les maisons, atteignent les serviteurs du roi et ravagent le pays.

Pharaon ne parvient pas à empêcher leur multiplication.

Il ne peut pas davantage les faire disparaître par sa propre autorité.

Le souverain, théoriquement garant de l'ordre, se trouve confronté à un désordre qu'il ne maîtrise pas.

Le contraste devient encore plus marqué lorsque Moïse annonce que la région de Goshen sera préservée.

L'Éternel manifeste ainsi une autorité supérieure à celle du roi d'Égypte.

Il peut déterminer les limites d'une catastrophe que Pharaon est incapable de contrôler.

Il convient toutefois de préciser que le livre de l'Exode ne mentionne pas explicitement la Maât.

Le rapprochement repose sur la connaissance historique de la religion égyptienne.

Il constitue une lecture contextuelle du récit et non une affirmation directement formulée par l'auteur biblique.

Cette distinction méthodologique permet de reconnaître la pertinence du contexte historique sans attribuer au texte des précisions qu'il ne contient pas.

2.3. Pharaon : souverain politique et personnage religieux

Dans l'Égypte ancienne, la fonction royale ne se limitait pas à l'administration du territoire.

Pharaon occupait une position particulière dans les relations entre les hommes et les divinités.

L'idéologie royale égyptienne associait le souverain à plusieurs divinités, notamment Horus, et présentait sa fonction comme indispensable au maintien de l'ordre.

Cette conception contribuait à légitimer son autorité.

Le souverain disposait du pouvoir politique, militaire, économique et religieux.

Il contrôlait l'administration du royaume et pouvait mobiliser les ressources humaines nécessaires aux grands travaux.

Le récit de l'Exode présente précisément un pouvoir royal qui utilise cette autorité pour maintenir les Israélites dans la servitude.

Exode 1.11 rapporte l'établissement de chefs de corvée chargés d'accabler le peuple par des travaux pénibles.

Exode 1.13-14 décrit la dureté de cette oppression.

Lorsque Moïse demande la libération d'Israël, Pharaon répond en renforçant les exigences imposées aux travailleurs (Exode 5.6-18).

Cette réaction révèle une conception absolue de son autorité.

Pharaon considère qu'il peut disposer du travail et de la liberté des Israélites.

La déclaration de Dieu vient directement contester cette prétention :

« Israël est mon fils, mon premier-né. » (Exode 4.22).

Le peuple que Pharaon traite comme une main-d'œuvre servile appartient à l'Éternel.

La confrontation entre Moïse et Pharaon oppose donc deux revendications d'autorité.

Pharaon entend conserver Israël sous sa domination.

Dieu exige que son peuple soit libéré pour le servir.

La quatrième plaie manifeste l'incapacité du souverain à défendre son propre territoire contre la puissance divine.

Son autorité politique demeure réelle, mais elle ne lui permet pas de s'opposer efficacement à l'Éternel.

Cette limite apparaît dans la nécessité de demander à Moïse d'intercéder pour lui (Exode 8.24).

Celui qui refuse de reconnaître l'autorité du Dieu d'Israël doit néanmoins solliciter son intervention pour obtenir la cessation du fléau.

2.4. Les insectes dans l'environnement naturel égyptien

L'environnement égyptien favorisait la présence de nombreuses espèces d'insectes.

Les régions irriguées par le Nil, les zones humides, les terres agricoles et les espaces où vivaient les animaux domestiques constituaient des milieux propices à leur développement.

Certaines espèces de mouches pouvaient provoquer des nuisances importantes.

D'autres étaient susceptibles de piquer les hommes ou les animaux.

Les insectes pouvaient également contribuer à la dégradation des aliments et à la contamination des espaces habités.

Ces observations permettent de comprendre pourquoi une prolifération massive aurait pu constituer une catastrophe particulièrement pénible.

Cependant, le texte biblique ne fournit pas les éléments nécessaires pour identifier précisément les insectes de la quatrième plaie.

Il ne décrit ni leur anatomie ni leur mode de reproduction.

Il ne précise pas davantage s'ils transmettaient des maladies.

L'expression traditionnelle « mouches venimeuses » ne doit donc pas conduire à affirmer que le récit décrit nécessairement des insectes injectant un venin.

La gravité du fléau est établie par ses conséquences.

Exode 8.20 indique que le pays fut ravagé.

Cette formulation dépasse la simple gêne provoquée par la présence ordinaire de mouches.

Le texte décrit une invasion d'une intensité exceptionnelle.

La dimension miraculeuse du récit repose particulièrement sur quatre caractéristiques :

- Le fléau est annoncé avant son apparition.
- Son déclenchement correspond au moment fixé par Dieu.
- La région de Goshen est explicitement préservée.
- Les insectes disparaissent entièrement après l'intercession de Moïse.

Ces caractéristiques sont essentielles à l'interprétation biblique.

Même si certains phénomènes naturels peuvent produire des proliférations importantes d'insectes, le récit présente ici un événement placé sous le contrôle précis de l'Éternel.

L'explication scientifique éventuelle de certains mécanismes naturels ne suffirait donc pas, à elle seule, à rendre compte de la signification théologique donnée par le texte.

2.5. Les divinités égyptiennes et le monde animal

Le monde animal occupait une place importante dans les représentations religieuses égyptiennes.

Certaines divinités étaient associées à des animaux particuliers.

La déesse Hathor pouvait être représentée sous une forme bovine.

Le dieu Apis était associé à un taureau sacré.

La déesse Héqet était représentée sous une forme de grenouille ou avec une tête de grenouille.

Le dieu Khépri, associé au soleil levant et au renouvellement de la vie, était représenté sous la forme d'un scarabée.

Ces associations témoignent de l'importance symbolique des animaux dans la religion égyptienne.

Elles ne signifient cependant pas que tous les animaux appartenant à une même catégorie étaient systématiquement considérés comme sacrés dans l'ensemble du pays.

Les pratiques religieuses variaient selon les lieux et les périodes.

Concernant la quatrième plaie, certains commentateurs ont proposé un rapprochement avec des divinités associées aux insectes.

Le dieu Khépri est parfois évoqué en raison de sa représentation sous la forme d'un scarabée.

Cependant, le scarabée n'est pas une mouche, et le texte biblique ne mentionne aucune divinité particulière dans le récit de cette plaie.

Une correspondance directe entre les insectes envoyés par Dieu et Khépri ne peut donc être considérée comme démontrée.

Il est préférable de retenir une interprétation plus générale.

La quatrième plaie manifeste l'autorité de l'Éternel sur le monde animal et sur les forces naturelles que la religion égyptienne associait à différentes puissances divines.

Cette lecture s'accorde avec la déclaration d'Exode 12.12 :

« J'exercerai des jugements contre tous les dieux de l'Égypte. Je suis l'Éternel. »

Le passage établit clairement que la délivrance d'Israël comporte une dimension de jugement contre le système religieux égyptien.

Il ne permet toutefois pas d'attribuer avec certitude chaque plaie à une divinité déterminée.

2.6. La souillure et les conséquences religieuses de l'invasion

La quatrième plaie ne perturbe pas seulement la vie quotidienne.

Elle peut également être examinée dans le contexte des exigences de pureté associées à certains cultes égyptiens.

Les prêtres observaient différentes règles de purification.

Les pratiques religieuses pouvaient imposer des soins corporels particuliers, des vêtements appropriés et des conditions précises pour l'accomplissement des rites.

Une invasion massive d'insectes aurait pu compliquer l'entretien des lieux de culte et perturber certaines activités religieuses.

Cependant, le récit d'Exode 8 ne déclare pas explicitement que les temples furent rendus impurs ou que les sacrifices égyptiens devinrent impossibles.

Ces conséquences demeurent des hypothèses contextuelles.

Le texte affirme en revanche que les maisons furent envahies et que le territoire fut ravagé.

Ces indications suffisent à montrer l'ampleur du désordre.

L'invasion atteint les espaces privés et les lieux associés au pouvoir royal.

Elle révèle l'incapacité de Pharaon à préserver les conditions ordinaires de la vie.

Dans une société où le souverain devait garantir l'ordre, cette impuissance possédait une portée symbolique importante.

La catastrophe mettait en évidence la fragilité de l'organisation humaine face à une puissance qui la dépassait.

Le récit biblique attribue cette puissance à l'Éternel.

2.7. Goshen : une région associée à la présence d'Israël

La région de Goshen occupe une place importante dans l'histoire des descendants de Jacob.

Lorsque Joseph retrouve ses frères, il leur propose de venir s'établir en Égypte afin d'échapper à la famine.

Il leur annonce :

« Tu habiteras dans le pays de Goshen, et tu seras près de moi, toi, tes fils, les fils de tes fils, tes brebis et tes bœufs, et tout ce qui est à toi. » (Genèse 45.10).

Le récit précise ensuite que Jacob et sa famille s'installent dans cette région (Genèse 46.28-29 ; Genèse 47.1-6).

Goshen apparaît comme un territoire favorable à l'élevage.

Cette caractéristique correspond aux activités pastorales de la famille de Jacob.

La localisation exacte de Goshen fait l'objet de discussions historiques et géographiques.

Elle est généralement recherchée dans la partie orientale du delta du Nil, notamment dans des régions permettant les communications entre l'Égypte et le Sinaï.

Toutefois, les limites précises du territoire ne peuvent être établies avec certitude à partir des seules données bibliques.

Le récit de la quatrième plaie ne fournit pas davantage de description géographique détaillée.

Son intérêt principal réside dans la distinction établie entre le territoire habité par Israël et le reste de l'Égypte.

La région qui avait accueilli les descendants de Jacob devient maintenant le lieu où se manifeste la protection divine.

Cette continuité narrative est importante.

Le Dieu qui avait préservé la famille de Jacob pendant la famine agit désormais pour délivrer ses descendants de la servitude.

La préservation de Goshen s'inscrit ainsi dans l'accomplissement progressif des promesses faites aux

patriarches.

2.8. La protection de Goshen et la fidélité à l'alliance

La distinction entre Goshen et l'Égypte ne doit pas être interprétée comme un événement isolé.

Elle s'inscrit dans l'histoire de l'alliance.

Dieu avait annoncé à Abraham que ses descendants séjourneraient dans un pays étranger et y seraient asservis pendant une longue période.

Il avait également déclaré :

« Mais je jugerai la nation à laquelle ils seront asservis, et ils sortiront ensuite avec de grandes richesses. » (Genèse 15.14).

Cette promesse établissait déjà un lien entre le jugement de la nation oppressive et la délivrance des descendants d'Abraham.

Le récit des plaies présente l'accomplissement progressif de cette annonce.

Dieu se souvient de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob (Exode 2.24 ; Exode 6.4-5).

Il intervient pour délivrer son peuple.

La quatrième plaie manifeste cette fidélité d'une manière particulièrement visible.

L'Éternel annonce qu'il distinguera Goshen afin que Pharaon reconnaisse sa présence et son autorité.

Cette protection ne repose pas sur une supériorité naturelle des Israélites.

Elle découle de l'initiative divine et de la relation d'alliance.

Le principe sera rappelé plus tard dans le Deutéronome.

Moïse expliquera que le choix d'Israël ne repose pas sur sa grandeur numérique, mais sur l'amour de Dieu et sur sa fidélité au serment fait aux pères (Deutéronome 7.7-8).

La quatrième plaie révèle donc deux dimensions complémentaires de la souveraineté divine.

Dieu juge l'oppression.

Il demeure fidèle à ses promesses.

La séparation de Goshen manifeste ces deux réalités dans un même événement.

2.9. La portée politique de la quatrième plaie

L'invasion des insectes possède également une dimension politique.

Pharaon exerce son autorité sur un territoire organisé et sur une population soumise à son administration.

Il dispose de serviteurs, de fonctionnaires et de moyens de coercition.

Cependant, la quatrième plaie révèle les limites de cette puissance.

Le souverain ne peut empêcher les insectes d'envahir son palais.

Il ne peut protéger ses serviteurs.

Il ne peut pas davantage préserver l'ensemble de son territoire.

Cette incapacité devient particulièrement significative lorsque Goshen demeure épargnée.

La distinction annoncée par Moïse montre que l'Éternel exerce une autorité que Pharaon ne possède pas.

Le roi d'Égypte contrôle les institutions humaines, mais il ne maîtrise pas les forces de la création.

La réaction du souverain confirme cette situation.

Pour la première fois dans cette confrontation, il propose explicitement que les Israélites puissent offrir des sacrifices à leur Dieu dans le pays (Exode 8.21).

Cette concession révèle que la pression exercée par le fléau commence à produire un effet politique.

Pharaon cherche une solution.

Cependant, il refuse toujours de reconnaître pleinement l'autorité de l'Éternel.

Il tente de transformer une exigence divine en objet de négociation.

Le conflit demeure donc entier.

La question fondamentale n'est pas seulement de savoir si les Israélites pourront accomplir certains rites.

Elle est de déterminer si Pharaon acceptera de renoncer à la domination qu'il exerce sur le peuple de Dieu.

2.10. Les limites de la reconstitution historique

L'étude historique des plaies d'Égypte soulève plusieurs questions.

L'identité du Pharaon de l'Exode demeure discutée.

La datation précise des événements fait également l'objet de propositions différentes.

Les recherches historiques et archéologiques ont permis d'améliorer considérablement la connaissance de l'Égypte ancienne, de son organisation politique, de ses pratiques religieuses et de son environnement naturel.

Cependant, aucune identification unanimement reconnue ne permet d'associer avec certitude la quatrième plaie à un événement précis documenté par les sources égyptiennes actuellement connues.

Cette absence de confirmation indépendante ne permet pas, à elle seule, de conclure que le récit serait dépourvu de fondement historique.

Elle impose néanmoins de distinguer les affirmations du texte biblique des éléments que les sources extérieures permettent d'établir.

Trois niveaux doivent être considérés.

Le témoignage biblique présente la quatrième plaie comme un événement historique provoqué par l'intervention de Dieu.

Le contexte historique permet de comprendre l'organisation religieuse et politique de l'Égypte ainsi que les conséquences possibles d'une invasion massive d'insectes.

Les hypothèses de reconstitution cherchent à préciser la nature des insectes, les mécanismes naturels

éventuels et les circonstances chronologiques de l'événement.

Ces trois niveaux ne doivent pas être confondus.

La lecture historique du récit gagne en rigueur lorsqu'elle reconnaît les limites des données disponibles.

Elle peut ainsi examiner les éléments attestés sans transformer les hypothèses en certitudes.

2.11. Synthèse historique et théologique

La quatrième plaie intervient dans un environnement où l'ordre politique, religieux et naturel était étroitement associé à l'autorité de Pharaon.

L'invasion des insectes destructeurs révèle la fragilité de cet ordre.

Le souverain ne peut empêcher le fléau.

Il ne peut préserver son palais ni ses serviteurs.

Il doit finalement solliciter l'intercession de Moïse pour obtenir la disparition des insectes.

La distinction de Goshen renforce encore cette démonstration.

L'Éternel manifeste sa capacité à déterminer les limites géographiques du jugement.

Il frappe le territoire égyptien tout en préservant la région habitée par son peuple.

Cette séparation révèle la fidélité de Dieu à son alliance avec les descendants d'Abraham.

Elle montre également que sa souveraineté ne se limite pas à un territoire particulier.

La quatrième plaie constitue ainsi une confrontation entre deux conceptions de l'autorité.

Pharaon représente un pouvoir politique qui prétend disposer librement du peuple d'Israël.

L'Éternel se révèle comme le souverain de la création, des nations et de l'histoire.

Le jugement ne vise pas seulement à manifester la faiblesse de Pharaon.

Il prépare la reconnaissance de l'autorité divine et la délivrance du peuple de l'alliance.

Cette perspective conduit à examiner plus précisément la portée théologique de la quatrième plaie, notamment la relation entre jugement et protection, la signification de l'endurcissement de Pharaon et la place de cet événement dans l'ensemble de la révélation biblique.

3. Portée théologique de la quatrième plaie

La quatrième plaie révèle plusieurs dimensions fondamentales de l'action divine. Dieu manifeste sa souveraineté sur la création, sa justice envers une nation oppressive et sa fidélité envers le peuple de l'alliance. La distinction entre Goshen et le reste de l'Égypte constitue un élément particulièrement important : elle montre que le jugement divin n'est pas une manifestation incontrôlée de puissance, mais une intervention précise, orientée vers l'accomplissement des promesses de Dieu. L'attitude de Pharaon révèle parallèlement les limites d'une reconnaissance de la puissance divine qui ne s'accompagne pas d'une véritable obéissance. Cette confrontation annonce plusieurs thèmes majeurs de la révélation biblique : la séparation entre ceux qui appartiennent à Dieu et ceux qui persistent dans la rébellion, la fonction médiatrice de l'intercession et la délivrance accomplie par la puissance divine.

3.1. La souveraineté de Dieu sur l'ensemble de la création

La première affirmation théologique de la quatrième plaie concerne la souveraineté universelle de l'Éternel.

Le récit présente Dieu comme celui qui commande aux éléments de la création et qui peut les utiliser pour accomplir ses desseins.

Les insectes apparaissent au moment annoncé, envahissent le territoire désigné et disparaissent lorsque Dieu répond à l'intercession de Moïse.

Cette succession d'événements souligne que la création demeure soumise à l'autorité de son Créateur.

Le livre de la Genèse établit cette souveraineté dès son premier chapitre.

Dieu crée les animaux selon leurs espèces et leur assigne une place dans l'ordre du monde (Genèse 1.20-25).

Les êtres vivants ne possèdent donc aucune indépendance absolue à l'égard de celui qui leur a donné l'existence.

Le Psaume 104 développe cette même perspective en présentant Dieu comme celui qui pourvoit aux besoins des créatures et gouverne les cycles de la nature (Psaume 104.10-30).

Le Psaume 135.6 affirme :

« Tout ce que l'Éternel veut, il le fait, dans les cieux et sur la terre, dans les mers et dans tous les abîmes. »

La quatrième plaie constitue une manifestation particulière de cette autorité.

Des insectes, créatures apparemment insignifiantes, deviennent les instruments d'un jugement capable d'ébranler la puissance égyptienne.

Le contraste est remarquable.

Pharaon dispose d'une administration, d'une armée et de ressources considérables.

Pourtant, il ne peut maîtriser une multitude de petits êtres vivants.

Le récit souligne ainsi que la puissance divine ne dépend pas de la grandeur apparente des moyens employés.

Cette vérité apparaît également dans d'autres passages bibliques.

Dieu utilise des sauterelles pour exercer son jugement (Joël 1.4 ; Joël 2.1-11).

Il envoie un grand poisson dans le récit de Jonas (Jonas 2.1).

Il prépare une plante, un ver et un vent brûlant pour instruire son prophète (Jonas 4.6-8).

Ces exemples appartiennent à des contextes différents, mais ils développent une même conviction : les créatures demeurent sous l'autorité de Dieu et peuvent participer à l'accomplissement de sa volonté.

La quatrième plaie révèle donc que la souveraineté divine s'étend jusque sur les éléments les plus modestes de la création.

3.2. Le jugement divin comme réponse à l'oppression

La quatrième plaie ne peut être comprise indépendamment de la situation d'Israël en Égypte.

Le peuple subit une oppression prolongée.

Les Égyptiens l'ont soumis à des travaux pénibles et ont cherché à limiter sa croissance (Exode 1.8-14).

Le pouvoir royal a également ordonné la mise à mort des garçons hébreux nouveau-nés (Exode 1.15-22).

Ces actes constituent le contexte moral et historique de l'intervention divine.

Dieu déclare à Moïse :

« J'ai vu la souffrance de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu les cris que lui font pousser ses oppresseurs, car je connais ses douleurs. » (Exode 3.7).

Cette déclaration révèle que le jugement de l'Égypte répond à une situation d'injustice.

L'Éternel n'intervient pas arbitrairement.

Il agit pour délivrer un peuple maintenu dans la servitude.

La promesse faite à Abraham avait déjà annoncé cette intervention :

« Mais je jugerai la nation à laquelle ils seront asservis. » (Genèse 15.14).

Les plaies s'inscrivent donc dans l'accomplissement d'une parole ancienne.

Elles manifestent la fidélité divine et sa justice envers une nation qui refuse de libérer les descendants d'Abraham.

Cette dimension est essentielle pour comprendre la quatrième plaie.

Le jugement n'est pas présenté comme une simple démonstration de puissance destinée à impressionner Pharaon.

Il vise également à mettre fin à une oppression contraire à la volonté de Dieu.

Le Psaume 103.6 rappelle :

« L'Éternel fait justice, il fait droit à tous les opprimés. »

Le récit de l'Exode constitue l'une des illustrations majeures de cette affirmation.

Cependant, le jugement divin comporte aussi une dimension révélatrice.

Dieu déclare qu'il agit afin que les Égyptiens reconnaissent qu'il est l'Éternel (Exode 7.5).

La justice et la révélation de son identité sont ainsi étroitement associées.

3.3. La distinction entre Israël et l'Égypte : justice et fidélité

La quatrième plaie introduit explicitement une distinction entre le territoire habité par Israël et celui des Égyptiens.

Cette séparation révèle que Dieu exerce son jugement avec discernement.

Il ne frappe pas indistinctement tous les habitants du pays.

Il annonce que Goshen sera préservée.

Cette protection possède une signification particulière dans le cadre de l'alliance.

Israël appartient à Dieu en vertu des promesses faites aux patriarches.

L'Éternel avait déclaré à Abraham :

« J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations : ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. » (Genèse 17.7).

Cette relation d'alliance demeure fondamentale dans le récit de l'Exode.

Dieu ne délivre pas Israël parce que ce peuple aurait acquis une puissance suffisante pour s'affranchir de l'Égypte.

Il intervient en raison de sa fidélité à ses promesses.

Exode 6.5 rappelle explicitement que Dieu s'est souvenu de son alliance.

La distinction de Goshen devient donc une manifestation visible de cette fidélité.

Elle montre que le jugement exercé contre l'Égypte ne remet pas en cause les engagements pris envers Israël.

Cette séparation possède également une portée révélatrice pour Pharaon.

Le souverain doit comprendre que l'Éternel est capable de protéger son peuple au sein même du territoire égyptien.

La distinction ne dépend pas d'une frontière politique établie par Pharaon.

Elle résulte de la volonté divine.

Dieu manifeste ainsi une autorité supérieure à celle du souverain.

La cinquième plaie développera ce même thème :

« L'Éternel distinguera entre les troupeaux d'Israël et les troupeaux des Égyptiens. » (Exode 9.4).

La neuvième plaie présentera également une différence entre les ténèbres qui couvrent l'Égypte et la lumière dont disposent les Israélites (Exode 10.21-23).

La quatrième plaie inaugure donc une série de manifestations dans lesquelles la fidélité divine devient particulièrement visible.

3.4. La séparation divine ne signifie pas l'absence de toute souffrance

La protection accordée à Goshen doit être interprétée dans son contexte.

Le récit affirme que les Israélites sont préservés de la quatrième plaie.

Il ne déclare pas que le peuple de Dieu serait toujours exempté de toute épreuve.

Au contraire, les Israélites avaient connu une longue période d'oppression avant l'intervention divine.

Exode 2.23-25 rappelle leurs gémissements et leurs cris.

La protection de Goshen ne supprime donc pas la réalité des souffrances précédentes.

Elle manifeste une intervention particulière de Dieu dans le déroulement de la délivrance.

Cette distinction est importante pour éviter une généralisation excessive.

La Bible présente de nombreux serviteurs de Dieu confrontés à la souffrance.

Joseph connaît l'esclavage et l'emprisonnement avant d'être élevé à une position d'autorité (Genèse 39.1-23 ; Genèse 41.37-43).

Daniel est déporté à Babylone et doit vivre dans un environnement étranger à sa foi (Daniel 1.1-7).

Les compagnons de Daniel sont jetés dans une fournaise ardente, mais Dieu les préserve au milieu du feu (Daniel 3.19-27).

L'apôtre Paul connaît les persécutions, les emprisonnements et de nombreuses épreuves (2 Corinthiens 11.23-28).

Ces passages montrent que la fidélité divine ne doit pas être assimilée à une absence permanente de difficultés.

Elle signifie que Dieu demeure souverain et fidèle à ses promesses, y compris lorsque ses serviteurs traversent des épreuves.

La quatrième plaie doit donc être comprise comme une manifestation précise de protection dans l'histoire du salut.

Elle révèle la capacité de Dieu à préserver son peuple, sans établir une règle selon laquelle les croyants seraient toujours soustraits aux calamités.

3.5. La distinction de Goshen comme préparation de la Pâque

La protection de Goshen annonce un thème qui trouvera son expression décisive lors de la dixième plaie.

La Pâque constituera le moment central de la délivrance.

Dieu annoncera que les premiers-nés de l'Égypte seront frappés, mais il donnera aux Israélites des instructions précises pour préserver leurs maisons.

Chaque famille devra prendre un agneau sans défaut, l'immoler et appliquer son sang sur les montants et le linteau de la porte (Exode 12.3-7).

Dieu déclarera :

« Le sang vous servira de signe sur les maisons où vous serez ; je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous. » (Exode 12.13).

Un rapprochement apparaît avec la quatrième plaie.

Dans les deux cas, Dieu établit une distinction au sein du territoire égyptien.

Dans les deux cas, cette séparation manifeste sa souveraineté sur le jugement.

Cependant, une différence importante doit être soulignée.

Lors de la quatrième plaie, la protection est annoncée en relation avec la région de Goshen.

Lors de la Pâque, elle est associée à un signe sacrificiel précis : le sang de l'agneau.

La progression possède une portée théologique considérable.

La délivrance d'Israël ne se limite pas à la préservation d'un territoire.

Elle conduit à l'institution d'un mémorial dans lequel le sacrifice occupe une place centrale.

Le Nouveau Testament établira ensuite un rapprochement explicite entre la Pâque et Jésus-Christ.

Paul écrit :

« Christ, notre Pâque, a été immolé. » (1 Corinthiens 5.7).

L'apôtre Pierre évoque également le sang précieux du Christ, comparé à celui d'un agneau sans défaut et sans tache (1 Pierre 1.18-19).

Ces passages permettent de reconnaître dans la délivrance pascale une préfiguration de l'œuvre rédemptrice du Messie.

La quatrième plaie participe indirectement à cette progression en introduisant explicitement le thème de la séparation protectrice.

Il convient néanmoins de distinguer cette préparation thématique de l'identification typologique explicite de l'agneau pascal au Christ.

3.6. La souveraineté divine sur les frontières du jugement

L'un des aspects les plus remarquables de la quatrième plaie est la précision géographique du jugement.

Dieu annonce qu'il frappera l'Égypte tout en épargnant Goshen.

Cette distinction révèle que son intervention ne dépend pas d'un phénomène incontrôlable.

Le jugement possède des limites déterminées.

Cette maîtrise apparaît également dans plusieurs autres récits bibliques.

Lors du déluge, Dieu préserve Noé et sa famille dans l'arche, tandis que le jugement atteint le monde corrompu (Genèse 6.13-22 ; Genèse 7.1-24).

Lors de la destruction de Sodome, Lot est conduit hors de la ville avant que le jugement ne s'accomplisse (Genèse 19.12-29).

Dans le livre d'Ézéchiel, une distinction est établie entre ceux qui portent une marque protectrice et ceux qui sont exposés au jugement (Ezéchiel 9.4-6).

Ces récits présentent des circonstances différentes.

Cependant, ils montrent que Dieu connaît ceux qu'il veut préserver et qu'il demeure maître des limites de son intervention.

La quatrième plaie illustre cette vérité d'une manière particulièrement concrète.

La région de Goshen se trouve en Égypte.

Elle appartient donc au territoire sur lequel Pharaon exerce son autorité politique.

Pourtant, le jugement annoncé ne l'atteint pas.

Dieu manifeste ainsi que les frontières de son action ne sont pas déterminées par les divisions politiques humaines.

Cette souveraineté prépare une compréhension plus large du gouvernement divin sur les nations.

Daniel 2.21 affirme que Dieu change les temps et les circonstances, renverse les rois et établit les rois.

Daniel 4.32 déclare qu'il agit selon sa volonté parmi les habitants de la terre.

La quatrième plaie constitue une illustration historique de cette souveraineté.

3.7. Le jugement comme révélation de l'identité de Dieu

Les plaies d'Égypte possèdent une finalité explicitement révélatrice.

Dieu ne se contente pas d'annoncer la libération d'Israël.

Il déclare que les événements permettront de reconnaître son identité.

Exode 7.5 affirme :

« Les Égyptiens connaîtront que je suis l'Éternel. »

Exode 8.18 précise :

« Afin que tu saches que moi, l'Éternel, je suis au milieu de ce pays. »

Exode 9.14 annonce que Pharaon devra reconnaître qu'il n'existe personne de semblable à l'Éternel sur toute la terre.

Ces déclarations montrent que les jugements poursuivent une finalité théologique.

Ils répondent à la question formulée par Pharaon en Exode 5.2 :

« Qui est l'Éternel ? »

La réponse se développe progressivement.

L'Éternel domine les eaux du Nil.

Il commande aux animaux.

Il exerce son autorité sur la poussière du sol.

Il peut envoyer une multitude d'insectes et déterminer les territoires qu'ils atteindront.

Il peut également faire disparaître entièrement le fléau.

La quatrième plaie ajoute donc une dimension particulière à cette révélation.

Dieu ne manifeste pas seulement sa puissance.

Il révèle sa présence active au sein du territoire égyptien.

L'expression « au milieu de ce pays » souligne que l'Éternel n'est pas absent de l'Égypte.

Il y exerce son autorité malgré le refus de Pharaon.

Cette vérité possède une portée universelle.

Le Dieu d'Israël n'est pas présenté comme une divinité locale.

Il est le souverain de la création et des nations.

Cette perspective sera développée dans les écrits prophétiques.

Esaïe 45.5 déclare :

« Je suis l'Éternel, et il n'y en a point d'autre, hors moi il n'y a point de Dieu. »

Jérémie 10.10 affirme que l'Éternel est le Dieu véritable, le Dieu vivant et le roi éternel.

La quatrième plaie participe à cette révélation progressive de l'unicité et de la souveraineté divines.

3.8. La faiblesse de Pharaon face à la puissance divine

La quatrième plaie met particulièrement en évidence l'impuissance de Pharaon.

Le souverain dispose d'une autorité considérable sur les hommes.

Il peut imposer des travaux, donner des ordres et mobiliser les ressources du royaume.

Cependant, il ne peut empêcher les insectes d'envahir son territoire.

Cette incapacité révèle les limites du pouvoir humain.

Le contraste est d'autant plus significatif que Pharaon avait refusé de reconnaître l'autorité de l'Éternel.

En Exode 5.2, il affirme ne pas connaître ce Dieu.

Lors de la quatrième plaie, il doit pourtant solliciter l'intercession de Moïse.

Le souverain reconnaît ainsi, au moins implicitement, que le Dieu d'Israël possède une puissance qu'il ne peut maîtriser.

Cependant, cette reconnaissance ne conduit pas à une véritable soumission.

Pharaon cherche à obtenir la cessation du fléau sans accepter pleinement l'exigence divine.

Cette attitude illustre une distinction importante entre la reconnaissance d'une puissance supérieure et l'obéissance à cette autorité.

La Bible présente plusieurs exemples de cette différence.

Balaam reconnaît la parole de Dieu, mais son comportement révèle une profonde ambiguïté (Nombres 22-24 ; 2 Pierre 2.15).

Le roi Saül reconnaît à plusieurs reprises sa désobéissance, sans manifester une fidélité durable (1 Samuel 15.24-30).

Le Nouveau Testament rappelle également que la simple reconnaissance de certaines vérités ne constitue pas nécessairement une foi obéissante (Jacques 2.19).

Ces rapprochements ne signifient pas que les situations soient identiques.

Ils montrent cependant que la connaissance de la puissance divine ne produit pas automatiquement une transformation du cœur.

Pharaon en constitue une illustration particulièrement frappante.

3.9. Les compromis de Pharaon et la question de l'obéissance

La quatrième plaie introduit une nouvelle forme de résistance.

Pharaon ne se contente plus de refuser.

Il négocie.

Sa première proposition autorise les Israélites à offrir des sacrifices en Égypte (Exode 8.21).

Sa seconde proposition accepte un départ dans le désert, mais exige que le peuple ne s'éloigne pas trop (Exode 8.24).

Ces concessions paraissent constituer des progrès.

Cependant, elles ne répondent pas entièrement à l'ordre divin.

Dieu avait demandé que son peuple soit laissé libre de le servir selon ses instructions.

Pharaon tente de conserver le pouvoir de déterminer les conditions de ce service.

Le récit oppose ainsi deux conceptions de l'obéissance.

Pour Pharaon, l'ordre divin peut être adapté aux exigences du pouvoir politique.

Pour Moïse, l'autorité de Dieu demeure supérieure à celle du souverain.

Cette opposition sera confirmée par les négociations ultérieures.

En Exode 10.8-11, Pharaon cherche à limiter le départ aux hommes.

En Exode 10.24, il propose de retenir les troupeaux.

Moïse refuse ces restrictions.

Il déclare :

« Nos troupeaux iront avec nous, et il ne restera pas un ongle. » (Exode 10.26).

Cette fermeté ne relève pas d'une opposition systématique à toute autorité humaine.

Elle découle du caractère précis de l'ordre reçu.

Moïse ne possède pas la liberté de modifier les conditions fixées par Dieu.

Le principe sera repris dans d'autres contextes bibliques.

Samuel déclare à Saül :

« L'obéissance vaut mieux que les sacrifices. » (1 Samuel 15.22).

Jésus affirme :

« Si vous m'aimez, gardez mes commandements. » (Jean 14.15).

Ces passages montrent que l'obéissance véritable ne consiste pas seulement à accomplir certains actes religieux.

Elle implique la reconnaissance de l'autorité de Dieu sur la conduite humaine.

La quatrième plaie révèle ainsi que Pharaon cherche à conserver le contrôle tout en donnant l'apparence d'une concession religieuse.

3.10. L'intercession de Moïse : le médiateur entre jugement et miséricorde

La quatrième plaie met également en lumière la fonction médiatrice de Moïse.

Celui-ci annonce le jugement.

Il transmet les exigences divines.

Il avertit Pharaon des conséquences de son refus.

Cependant, lorsque le souverain demande la cessation du fléau, Moïse accepte d'intercéder.

Exode 8.26 rapporte qu'il sort de chez Pharaon et prie l'Éternel.

Dieu répond à cette prière en faisant disparaître les insectes.

Cette intervention révèle que Moïse n'agit pas comme un simple adversaire politique du souverain égyptien.

Il remplit une mission prophétique et médiatrice.

Sa responsabilité consiste à transmettre fidèlement la parole divine et à intercéder lorsque les circonstances l'exigent.

Cette fonction apparaît à plusieurs reprises dans le livre de l'Exode.

Moïse prie pour la disparition des grenouilles (Exode 8.8-9).

Il intercède lors de la quatrième plaie (Exode 8.26-27).

Il prie après la grêle (Exode 9.33).

Plus tard, il intercédera pour Israël après l'épisode du veau d'or (Exode 32.11-14 ; Exode 32.30-32).

Ces épisodes présentent Moïse comme un médiateur dont l'action associe fidélité à Dieu et sollicitude envers les hommes.

La quatrième plaie souligne également la miséricorde divine.

Pharaon n'a pas encore accepté de libérer Israël.

Pourtant, Dieu répond à l'intercession de Moïse et retire le fléau.

Cette cessation du jugement ne signifie pas que la rébellion de Pharaon soit approuvée.

Elle manifeste que Dieu demeure libre d'accorder un soulagement et de laisser au souverain une nouvelle occasion d'obéir.

Le récit associe ainsi la justice divine à une patience qui se manifeste à travers les avertissements et les interventions successives.

3.11. Moïse comme figure médiatrice dans l'histoire du salut

La fonction de Moïse possède une importance considérable dans l'ensemble de la révélation biblique.

Il est envoyé pour conduire Israël hors d'Égypte.

Il transmet les paroles de Dieu.

Il accomplit les signes qui lui sont confiés.

Il intercède pour le peuple et, à plusieurs reprises, pour Pharaon.

Cette mission annonce certains aspects de la médiation qui sera pleinement révélée en Jésus-Christ.

Le Deutéronome rapporte la promesse d'un prophète semblable à Moïse :

« Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi. » (Deutéronome 18.18).

Le Nouveau Testament applique cette promesse à Jésus (Actes des apôtres 3.22-23 ; Actes des apôtres 7.37).

L'épître aux Hébreux établit également un rapprochement entre Moïse et le Christ, tout en soulignant la supériorité de ce dernier (Hébreux 3.1-6).

Moïse est présenté comme un serviteur fidèle dans la maison de Dieu.

Le Christ est présenté comme le Fils établi sur cette maison.

La médiation de Moïse demeure donc réelle, mais elle appartient à une étape particulière de l'histoire du salut.

Le Nouveau Testament affirme que Jésus-Christ est le médiateur de la nouvelle alliance (Hébreux 9.15 ; Hébreux 12.24).

Paul déclare :

« Il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. » (1 Timothée 2.5).

Le rapprochement entre Moïse et Jésus doit cependant respecter la différence entre leurs missions.

Moïse intercède pour obtenir la cessation de jugements temporels et conduit Israël vers la délivrance d'Égypte.

Jésus accomplit l'œuvre rédemptrice par sa mort et sa résurrection.

La quatrième plaie ne constitue donc pas une prophétie explicite de la médiation du Christ.

Elle participe néanmoins à la révélation progressive de la fonction médiatrice, qui trouvera son accomplissement dans la nouvelle alliance.

3.12. La patience divine face à l'endurcissement humain

L'attitude de Pharaon soulève une question théologique importante.

Pourquoi Dieu continue-t-il d'envoyer des avertissements alors que le souverain persiste dans son refus ?

Le récit montre que les plaies se succèdent progressivement.

Pharaon reçoit plusieurs occasions de répondre à la parole divine.

Les avertissements précèdent la plupart des jugements.

Les fléaux cessent parfois à la suite de l'intercession de Moïse.

Cette progression manifeste une patience qui accompagne l'exercice du jugement.

Cependant, cette patience ne doit pas être confondue avec une absence de justice.

Dieu annonce dès le commencement qu'il exercera de grands jugements contre l'Égypte (Exode 6.6).

Il révèle également que Pharaon résistera à sa demande (Exode 3.19 ; Exode 7.3-4).

La succession des plaies met donc en présence deux réalités.

D'une part, Dieu manifeste sa souveraineté sur le déroulement des événements.

D'autre part, Pharaon demeure responsable de ses refus répétés.

L'endurcissement du souverain ne résulte pas d'un manque d'avertissements.

Il se manifeste malgré les signes et les occasions d'obéir.

Le récit souligne ainsi la gravité d'une résistance persistante à la parole divine.

Cette question sera développée dans le Nouveau Testament.

Paul évoque Pharaon en Romains 9.17-18 pour illustrer la souveraineté de Dieu dans l'accomplissement de ses desseins.

L'épître aux Hébreux avertit également contre l'endurcissement du cœur :

« Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. » (Hébreux 3.7-8).

Ces passages ne suppriment pas la complexité théologique de la relation entre souveraineté divine et responsabilité humaine.

Ils soulignent néanmoins l'importance de répondre à la parole de Dieu plutôt que de persister dans le refus.

3.13. L'endurcissement de Pharaon : responsabilité humaine et souveraineté divine

Le livre de l'Exode présente l'endurcissement de Pharaon sous plusieurs formulations.

Certains passages déclarent que le cœur du souverain s'endurcit.

D'autres indiquent que Pharaon endurcit lui-même son cœur.

D'autres encore attribuent explicitement cet endurcissement à l'action de Dieu.

Cette diversité doit être prise en considération.

RÉFÉRENCE	FORMULATION PRINCIPALE	OBSERVATION
Exode 7.13	Le cœur de Pharaon s'endurcit	Constat de résistance
Exode 8.11	Pharaon endurcit son cœur après le soulagement	Responsabilité personnelle
Exode 8.15	Le cœur de Pharaon s'endurcit	Refus malgré le signe
Exode 8.28	Pharaon endurcit encore son cœur	Refus après la quatrième plaie
Exode 9.12	L'Éternel endurcit le cœur de Pharaon	Action divine explicitement mentionnée
Exode 9.34	Pharaon persiste dans le péché et endurcit son cœur	Responsabilité morale soulignée
Exode 10.20	L'Éternel endurcit le cœur de Pharaon	Souveraineté divine
Exode 11.10	L'Éternel endurcit le cœur de Pharaon	Conclusion avant le jugement décisif

Ces formulations ne doivent pas être opposées artificiellement.

Elles appartiennent au même récit et présentent deux dimensions complémentaires.

Pharaon agit selon sa propre volonté et demeure responsable de son refus.

Dieu demeure souverain sur le déroulement de l'histoire et utilise cette résistance dans l'accomplissement de ses desseins.

Le texte ne fournit pas une explication philosophique exhaustive de la relation entre ces deux dimensions.

Il affirme leur réalité simultanée.

La quatrième plaie se situe à un moment particulièrement significatif de cette progression.

Pharaon demande la cessation du fléau.

Il reçoit le soulagement sollicité.

Puis il endurcit de nouveau son cœur.

Son refus apparaît ainsi comme une décision renouvelée malgré la manifestation de la puissance divine.

Cette observation renforce la responsabilité morale du souverain.

3.14. La quatrième plaie et la révélation progressive du salut

Le récit des plaies ne se limite pas à l'annonce de catastrophes.

Il prépare la délivrance d'Israël.

Chaque jugement contribue à montrer que Pharaon ne pourra conserver indéfiniment le peuple sous son autorité.

La quatrième plaie occupe une place importante dans cette progression.

Elle manifeste que Dieu peut protéger Israël tout en frappant l'Égypte.

Elle révèle que le pouvoir de Pharaon demeure limité.

Elle montre également que les compromis proposés par le souverain ne suffisent pas à accomplir la volonté divine.

La délivrance devra donc résulter d'une intervention décisive de l'Éternel.

Cette perspective est annoncée en Exode 6.6 :

« Je vous affranchirai des travaux dont vous chargent les Égyptiens, je vous délivrerai de leur servitude, et je vous sauverai à bras étendu et par de grands jugements. »

Trois dimensions apparaissent dans cette promesse.

Dieu libérera son peuple de l'oppression.

Il exercera des jugements contre la puissance qui le maintient dans la servitude.

Il établira avec Israël une relation d'alliance renouvelée dans l'expérience de la délivrance.

La quatrième plaie participe à l'accomplissement de cette promesse.

Elle ne constitue pas encore la délivrance finale.

Cependant, elle prépare le moment où Pharaon devra laisser partir le peuple.

L'histoire de l'Exode devient ainsi un modèle majeur de l'action salvatrice de Dieu.

Les prophètes rappelleront régulièrement cette délivrance pour encourager Israël à se souvenir de la fidélité divine (Esaïe 43.16-21 ; Jérémie 16.14-15 ; Osée 11.1).

Le Nouveau Testament développera également le thème d'une délivrance plus profonde, accomplie par Jésus-Christ.

Jean 8.34-36 présente le Fils comme celui qui libère véritablement de l'esclavage du péché.

Colossiens 1.13-14 décrit les croyants comme délivrés de la puissance des ténèbres et transportés dans le royaume du Fils bien-aimé.

Ces rapprochements permettent de reconnaître une continuité théologique entre la délivrance d'Égypte et l'œuvre du salut.

Ils ne suppriment toutefois pas le caractère historique et particulier de l'événement rapporté dans l'Exode.

3.15. Synthèse théologique : Dieu juge, distingue et délivre

La quatrième plaie révèle une articulation fondamentale entre la justice, la souveraineté et la fidélité divines.

Dieu juge l'Égypte parce que Pharaon refuse de libérer un peuple maintenu dans l'oppression.

Il manifeste sa souveraineté en commandant aux insectes et en déterminant les limites du fléau.

Il révèle sa fidélité en préservant la région de Goshen, où résident les descendants d'Abraham.

Il fait également preuve de patience en répondant à l'intercession de Moïse et en accordant à Pharaon une nouvelle occasion d'obéir.

Cependant, le souverain persiste dans son refus.

La disparition du fléau ne produit pas la transformation attendue.

Pharaon reconnaît la nécessité de solliciter l'intervention divine, mais il ne renonce pas à sa domination sur Israël.

Cette opposition met en évidence la différence entre la reconnaissance extérieure de la puissance de Dieu et l'obéissance véritable.

La quatrième plaie prépare ainsi les étapes suivantes de la confrontation.

La distinction entre Israël et l'Égypte deviendra de plus en plus manifeste.

Les jugements atteindront progressivement les ressources économiques, les hommes et les animaux, puis l'ensemble du pays.

Enfin, la Pâque et la traversée de la mer marqueront l'accomplissement décisif de la délivrance.

La quatrième plaie occupe donc une place essentielle dans la progression du récit.

Elle révèle que l'Éternel n'est pas seulement celui qui possède la puissance de juger.

Il est également celui qui connaît son peuple, demeure fidèle à son alliance et conduit l'histoire vers l'accomplissement de ses promesses.

4. Symbolisme et résonances bibliques de la quatrième plaie

La quatrième plaie possède une portée symbolique qui dépasse les conséquences immédiates de l'invasion des insectes. Elle révèle le désordre provoqué par le jugement divin, l'impuissance du pouvoir humain et la capacité de Dieu à distinguer son peuple au milieu des calamités. Ces thèmes trouvent des correspondances dans plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les Psaumes rappellent explicitement les insectes envoyés contre l'Égypte, tandis que les prophètes utilisent parfois les animaux nuisibles comme instruments ou images du jugement. L'Apocalypse reprend également les thèmes des fléaux, de la protection des serviteurs de Dieu et de l'endurcissement des hommes. Ces rapprochements

doivent cependant être examinés avec précision, en distinguant les références directes à l'Exode des analogies théologiques et des interprétations prophétiques.

4.1. Les insectes comme instruments du jugement divin

Dans le récit de la quatrième plaie, les insectes deviennent les instruments d'un jugement exercé contre l'Égypte.

Leur présence massive provoque une désorganisation profonde de la vie quotidienne.

Les maisons sont envahies, le palais de Pharaon est atteint et le pays subit des dommages considérables (Exode 8.17-20).

Cette utilisation d'animaux nuisibles comme instruments du jugement apparaît également dans d'autres passages bibliques.

Lors de la huitième plaie, les sauterelles dévorent la végétation qui avait échappé à la grêle (Exode 10.12-15).

Dans le livre de Joël, une invasion de sauterelles sert de point de départ à une proclamation prophétique concernant le jour de l'Éternel (Joël 1.4-15 ; Joël 2.1-11).

Le prophète Amos évoque également les sauterelles parmi les calamités par lesquelles Dieu a appelé Israël à revenir à lui (Amos 4.9).

Ces textes présentent un thème commun : des créatures de petite taille peuvent devenir les instruments d'événements aux conséquences considérables.

La quatrième plaie souligne particulièrement ce contraste.

Pharaon dispose d'une puissance politique et militaire importante, mais il ne peut empêcher l'invasion d'insectes apparemment insignifiants.

Cette disproportion manifeste les limites du pouvoir humain.

Elle révèle également que Dieu n'a pas besoin de moyens impressionnants aux yeux des hommes pour accomplir ses desseins.

Cependant, il convient de distinguer les récits.

Les insectes de la quatrième plaie ne sont pas identifiés avec certitude.

Les sauterelles de la huitième plaie appartiennent à une catégorie différente.

Le rapprochement repose donc sur leur fonction commune d'instruments du jugement et non sur leur identité zoologique.

4.2. Les mouches et le symbolisme de la corruption

Les mouches peuvent évoquer la décomposition, la nuisance et la corruption.

Cette association apparaît notamment dans le livre de l'Ecclésiaste :

« Les mouches mortes infectent et font fermenter l'huile du parfumeur. » (Ecclésiaste 10.1).

Dans ce passage, l'image sert à montrer qu'une petite quantité de folie peut compromettre une réputation de sagesse et d'honneur.

Le sens premier est moral.

Une réalité apparemment insignifiante peut produire des conséquences disproportionnées.

Ce principe offre un rapprochement intéressant avec la quatrième plaie.

Les insectes, considérés individuellement, paraissent faibles.

Cependant, leur accumulation provoque un désordre capable d'atteindre l'ensemble du pays.

Le récit de l'Exode ne présente toutefois pas explicitement les mouches comme une représentation du péché ou de la corruption morale.

Il les décrit d'abord comme les instruments concrets du jugement divin.

L'interprétation symbolique doit donc demeurer secondaire par rapport au sens historique du récit.

Le rapprochement avec Ecclésiaste 10.1 permet néanmoins de souligner un thème biblique plus général : des éléments apparemment modestes peuvent produire des effets considérables.

Cette observation rejoint la progression des plaies.

Le pouvoir de Pharaon n'est pas seulement contesté par des phénomènes spectaculaires.

Il est également mis en échec par des créatures sur lesquelles le souverain ne possède aucune autorité.

4.3. Le désordre comme manifestation du jugement

La quatrième plaie introduit un désordre qui atteint les espaces ordinaires de la vie.

Les insectes envahissent les habitations, les lieux associés au pouvoir royal et le territoire égyptien.

Le récit souligne que le pays est ravagé.

Cette désorganisation peut être rapprochée d'un thème présent dans plusieurs textes prophétiques : le jugement divin se manifeste parfois par la perturbation de l'ordre habituel de la création.

Esaïe 13.9-13 décrit le jour de l'Éternel à travers des images de bouleversements cosmiques.

Joël 2.10 évoque la terre qui tremble et les cieux qui sont ébranlés.

Sophonie 1.14-18 annonce un jour de détresse, de dévastation et de ténèbres.

Ces passages utilisent un langage prophétique qui présente le jugement comme une rupture de la stabilité ordinaire.

La quatrième plaie appartient à un contexte différent.

Elle décrit un événement particulier de l'histoire d'Israël.

Cependant, elle manifeste déjà que l'ordre du monde ne peut être considéré comme indépendant de Dieu.

Le Créateur demeure libre d'intervenir dans sa création.

Il peut permettre que les éléments habituellement associés à la vie deviennent des instruments de jugement.

Cette perspective est particulièrement importante dans le contexte égyptien.

Le pouvoir royal prétendait contribuer au maintien de l'ordre cosmique.

L'invasion des insectes révèle que cet ordre ne dépend pas ultimement de Pharaon.

Il demeure soumis à l'autorité de l'Éternel.

4.4. Le souvenir de la quatrième plaie dans les Psaumes

Deux passages des Psaumes rappellent explicitement l'envoi des insectes contre l'Égypte.

Le premier se trouve dans le Psaume 78.

Le psalmiste déclare :

« Il envoya contre eux des mouches venimeuses qui les dévorèrent, et des grenouilles qui les détruisirent. » (Psaume 78.45).

Le second apparaît dans le Psaume 105 :

« Il dit, et parurent les mouches venimeuses, les poux sur tout leur territoire. » (Psaume 105.31).

Ces deux passages présentent plusieurs caractéristiques importantes.

D'abord, ils confirment que les plaies appartiennent à la mémoire religieuse d'Israël.

Les événements de l'Exode ne sont pas seulement rapportés dans le livre qui porte ce nom.

Ils sont également rappelés dans les chants et les enseignements destinés au peuple.

Ensuite, les Psaumes attribuent directement les fléaux à l'action divine.

Le Psaume 105.31 insiste particulièrement sur l'efficacité de la parole de Dieu.

Il dit, et les insectes apparaissent.

Cette formulation rappelle le récit de la création, dans lequel la parole divine produit ce qu'elle annonce (Genèse 1.3 ; Genèse 1.6 ; Genèse 1.9).

Enfin, les Psaumes replacent les plaies dans l'histoire de la fidélité divine.

Le Psaume 105 commence par rappeler l'alliance conclue avec Abraham et confirmée à Isaac et Jacob (Psaume 105.8-11).

Les jugements exercés contre l'Égypte apparaissent donc comme une étape de l'accomplissement des promesses.

Le Psaume 78 poursuit une finalité pédagogique.

Il rappelle les œuvres de Dieu afin que les générations suivantes ne les oublient pas et placent leur confiance en lui (Psaume 78.4-8).

La quatrième plaie devient ainsi un témoignage transmis de génération en génération.

Elle rappelle à Israël que sa délivrance ne résulte pas de sa propre puissance, mais de l'intervention de l'Éternel.

4.5. La quatrième plaie et le jugement des nations

Le récit de l'Exode présente les plaies comme des jugements exercés contre une nation qui opprime le peuple de Dieu.

Cette dimension annonce un thème important de la littérature prophétique.

Les prophètes affirment que l'Éternel exerce son autorité non seulement sur Israël, mais également sur les autres nations.

Esaïe 10.5-19 présente l'Assyrie comme un instrument de jugement qui sera elle-même jugée en raison de son orgueil.

Jérémie 25.15-29 annonce un jugement concernant plusieurs nations.

Ezéchiel 29.1-16 contient un oracle dirigé contre Pharaon et l'Égypte.

Dans ce dernier passage, le souverain égyptien est présenté comme un grand crocodile couché au milieu de ses fleuves, affirmant que le Nil lui appartient.

Dieu annonce qu'il interviendra contre cette prétention.

Le rapprochement avec l'Exode est particulièrement significatif.

Dans les deux cas, le pouvoir égyptien est confronté à la souveraineté de l'Éternel.

Pharaon ne peut revendiquer une autorité absolue sur le territoire, le fleuve ou les populations qui lui sont soumises.

La quatrième plaie illustre concrètement cette limite.

Le roi ne peut protéger son propre palais contre les insectes.

Il doit finalement demander l'intercession de Moïse.

Le récit révèle ainsi que les nations, quelles que soient leur puissance et leur organisation, demeurent responsables devant Dieu.

Cette souveraineté universelle sera exprimée avec force dans Daniel 4.32 :

« Tous les habitants de la terre ne sont à ses yeux que néant : il agit comme il lui plaît avec l'armée des cieux et avec les habitants de la terre. »

La quatrième plaie constitue une manifestation historique de cette vérité.

4.6. La séparation entre le peuple de Dieu et les nations

La distinction de Goshen introduit un thème qui se développera dans l'ensemble de l'histoire biblique.

Dieu connaît son peuple et l'appelle à vivre dans une relation particulière avec lui.

Cette appartenance trouve son origine dans l'alliance conclue avec Abraham (Genèse 17.7).

Elle devient particulièrement visible lors de la délivrance d'Égypte.

Dieu déclare à Israël :

« Je vous prendrai pour mon peuple, je serai votre Dieu. » (Exode 6.7).

Cette relation sera confirmée au Sinaï :

« Vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. » (Exode 19.6).

La séparation ne signifie pas que les autres nations seraient exclues de toute possibilité de connaître Dieu.

La promesse faite à Abraham comportait dès son origine une dimension universelle :

« Toutes les familles de la terre seront bénies en toi. » (Genèse 12.3).

L'élection d'Israël s'inscrit donc dans un dessein qui dépasse ce seul peuple.

La quatrième plaie révèle cependant que Dieu établit une distinction particulière dans l'accomplissement de son alliance.

Cette distinction possède une dimension protectrice.

Elle manifeste également une responsabilité.

Israël est appelé à reconnaître l'Éternel et à lui obéir.

Le Deutéronome rappellera que l'élection divine ne repose pas sur une supériorité intrinsèque d'Israël, mais sur l'amour de Dieu et sa fidélité à ses promesses (Deutéronome 7.7-8).

La protection de Goshen doit être comprise dans cette perspective.

Elle n'exprime pas une préférence arbitraire.

Elle manifeste l'accomplissement d'une alliance et prépare la délivrance d'un peuple appelé à servir Dieu.

4.7. La distinction entre jugement et protection dans les récits bibliques

Plusieurs récits de l'Ancien Testament associent le jugement divin à la préservation de certaines personnes.

Lors du déluge, Noé et sa famille sont préservés dans l'arche (Genèse 7.1-23).

Lors de la destruction de Sodome, Lot est conduit hors de la ville avant l'accomplissement du jugement (Genèse 19.15-29).

Lors de la prise de Jéricho, Rahab et sa famille sont épargnées conformément à l'engagement pris par les espions israélites (Josué 2.12-21 ; Josué 6.22-25).

Dans la vision d'Ézéchiel, ceux qui portent une marque particulière sont distingués des habitants exposés au jugement (Ezéchiel 9.4-6).

Ces récits présentent des circonstances différentes.

Cependant, ils possèdent un point commun : Dieu demeure capable de distinguer ceux qu'il veut préserver.

La quatrième plaie manifeste ce principe dans un contexte géographique particulier.

La région de Goshen est épargnée alors que le reste du territoire égyptien subit l'invasion.

Le jugement possède donc des limites fixées par Dieu.

Cette vérité ne signifie pas que tous les justes seraient toujours préservés de toute souffrance physique.

Les Écritures présentent également des croyants qui traversent des persécutions et des épreuves.

Le principe fondamental concerne la souveraineté divine sur le jugement et la fidélité de Dieu envers ceux qui lui appartiennent.

La protection peut prendre des formes différentes selon les circonstances et les desseins divins.

4.8. La quatrième plaie et le thème du reste fidèle

Le thème de la distinction divine se prolonge dans la littérature prophétique à travers la notion de reste.

Les prophètes annoncent que, malgré les jugements frappant Israël et les nations, Dieu préservera un peuple qui lui demeure attaché.

Esaïe 10.20-22 évoque un reste d'Israël qui reviendra vers le Dieu puissant.

Michée 2.12 annonce le rassemblement du reste d'Israël.

Sophonie 3.12-13 décrit un peuple humble et modeste qui cherchera refuge dans le nom de l'Éternel.

Ces passages appartiennent à des contextes historiques et prophétiques distincts de celui de l'Exode.

Cependant, ils développent une conviction commune : le jugement divin ne signifie pas l'abandon de ses promesses.

Dieu demeure fidèle à son dessein.

La distinction de Goshen constitue une manifestation ancienne de cette fidélité.

Elle montre que Dieu peut exercer son jugement contre une puissance oppressive tout en préservant le peuple qu'il a choisi.

Le rapprochement avec le thème du reste doit néanmoins être compris comme une analogie théologique.

Exode 8 ne présente pas explicitement Goshen comme un reste au sens prophétique du terme.

La notion de reste prendra une signification particulière dans les prophéties concernant les jugements d'Israël, l'exil et la restauration.

La quatrième plaie prépare cependant une compréhension plus large de la fidélité divine au milieu des jugements.

4.9. La quatrième plaie et la mémoire de la délivrance

Les événements de l'Exode occupent une place centrale dans la mémoire biblique d'Israël.

Dieu demande à son peuple de se souvenir de sa sortie d'Égypte.

Exode 13.3 déclare :

« Souvenez-vous de ce jour, où vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude. »

Le Deutéronome rappelle régulièrement cette délivrance.

Deutéronome 5.15 associe le repos du sabbat au souvenir de la servitude égyptienne.

Deutéronome 6.20-25 présente la sortie d'Égypte comme un événement que les parents doivent expliquer à leurs enfants.

Deutéronome 26.5-9 intègre le souvenir de la délivrance dans une confession de foi.

Les plaies participent à cette mémoire.

Elles rappellent que Dieu est intervenu pour délivrer son peuple d'une domination qu'il ne pouvait renverser par ses propres forces.

La quatrième plaie ajoute un élément particulier à ce témoignage.

Elle manifeste que Dieu peut protéger son peuple au milieu d'un territoire soumis au jugement.

La mémoire de cet événement devient ainsi un encouragement à reconnaître la fidélité divine.

Le Psaume 105.5 invite à se souvenir des prodiges, des miracles et des jugements de l'Éternel.

La quatrième plaie appartient à ces œuvres qui doivent être transmises aux générations suivantes.

4.10. Le symbolisme de la quatrième plaie dans l'ensemble des dix jugements

La quatrième plaie occupe une position particulière dans la progression des dix plaies.

Elle ouvre la deuxième série de trois jugements.

Elle introduit explicitement la distinction de Goshen.

Elle provoque également les premières négociations détaillées de Pharaon concernant le lieu où les Israélites pourront offrir leurs sacrifices.

Ces trois caractéristiques permettent de comprendre sa fonction narrative.

DIMENSION	TROIS PREMIÈRES PLAIES	QUATRIÈME PLAIE	DÉVELOPPEMENT ULTÉRIEUR
Manifestation de puissance	Nil, grenouilles, moustiques	Nuées d'insectes destructeurs	Bétail, ulcères, grêle, sauterelles, ténèbres
Distinction d'Israël	Non explicitement annoncée	Goshen expressément préservée	Exode 9.4 ; Exode 10.23 ; Exode 11.7
Réaction de Pharaon	Refus et endurcissement	Premières concessions conditionnelles détaillées	Restrictions successives
Intervention de Moïse	Signes et intercession	Annonce, négociation et intercession	Médiation poursuivie
Finalité théologique	Reconnaissance de la puissance divine	Reconnaissance de la présence de Dieu en Égypte	Jugement décisif et délivrance

La quatrième plaie ne constitue donc pas une simple répétition des précédentes.

Elle introduit une nouvelle dimension dans la confrontation.

Dieu manifeste désormais explicitement sa capacité à distinguer son peuple du territoire soumis au jugement.

Pharaon commence à négocier, mais refuse toujours de reconnaître pleinement l'autorité divine.

Le récit progresse ainsi vers la délivrance finale.

4.11. La quatrième plaie et la responsabilité humaine devant les signes

L'un des thèmes les plus importants du récit concerne la réaction de Pharaon.

Le souverain reçoit des avertissements.

Il voit les signes annoncés.

Il constate l'impuissance de ses magiciens.

Il demande l'intercession de Moïse.

Cependant, il refuse de libérer Israël.

Cette attitude montre que les manifestations de puissance ne conduisent pas nécessairement à l'obéissance.

La Bible présente plusieurs exemples de cette réalité.

Après avoir assisté à de nombreux miracles, les Israélites eux-mêmes manifestent parfois de l'incrédulité dans le désert (Nombres 14.11).

Le Psaume 78.32 rappelle que, malgré les prodiges accomplis, le peuple continua de pécher.

Dans le Nouveau Testament, Jésus reproche à certaines villes de ne pas s'être repenties malgré les miracles accomplis au milieu d'elles (Matthieu 11.20-24).

Ces passages montrent que la connaissance des œuvres divines implique une responsabilité.

Le problème de Pharaon ne réside pas seulement dans son ignorance initiale.

Il persiste dans son refus malgré les manifestations successives de la puissance de l'Éternel.

La quatrième plaie révèle cette résistance d'une manière particulièrement nette.

Pharaon reconnaît la nécessité de demander l'intercession de Moïse.

Il obtient la disparition du fléau.

Mais il revient ensuite sur sa promesse.

La différence entre soulagement temporaire et véritable repentance devient ainsi manifeste.

4.12. La quatrième plaie comme avertissement contre une repentance superficielle

La réaction de Pharaon après la quatrième plaie présente une dimension morale importante.

Le souverain ne demeure pas totalement insensible à la catastrophe.

Il convoque Moïse et Aaron.

Il propose des concessions.

Il demande que l'on prie pour lui.

Cependant, lorsque les insectes disparaissent, il refuse de laisser partir le peuple.

Cette attitude révèle une repentance qui demeure extérieure et circonstancielle.

Pharaon cherche à échapper aux conséquences de son refus, mais il ne renonce pas à ce refus lui-même.

Le récit permet ainsi de distinguer la crainte provoquée par le jugement d'une véritable transformation intérieure.

Cette distinction apparaît également dans plusieurs passages bibliques.

Le prophète Osée dénonce une fidélité passagère, semblable à la nuée du matin et à la rosée qui disparaît rapidement (Osée 6.4).

Joël appelle le peuple à déchirer son cœur et non ses vêtements, soulignant que la repentance doit dépasser les manifestations extérieures (Joël 2.12-13).

Jean-Baptiste demande à ceux qui viennent recevoir son baptême de produire des fruits dignes de la repentance (Matthieu 3.8).

Ces passages développent un principe commun : la repentance véritable se manifeste par un changement réel d'attitude et de conduite.

La quatrième plaie illustre négativement ce principe.

Pharaon reconnaît momentanément la nécessité d'obtenir l'aide de Dieu.

Cependant, son comportement demeure inchangé.

La disparition du fléau révèle donc la véritable disposition de son cœur.

4.13. La quatrième plaie et l'annonce d'un jugement universel

Les plaies d'Égypte concernent un événement particulier de l'histoire d'Israël.

Cependant, leur signification dépasse ce contexte immédiat.

Elles révèlent que Dieu exerce son autorité sur les nations et qu'aucune puissance humaine ne peut se soustraire définitivement à son jugement.

Cette perspective trouve des développements importants dans les écrits prophétiques.

Esaïe 24.1-23 annonce un jugement touchant la terre et ses habitants.

Jérémie 25.30-33 présente l'Éternel comme celui qui entre en jugement avec les nations.

Daniel 7.9-14 décrit une scène de jugement céleste dans laquelle les royaumes humains sont soumis à l'autorité divine.

Ces textes annoncent une manifestation de la souveraineté de Dieu qui dépasse les événements de l'Exode.

La quatrième plaie peut être rapprochée de cette perspective en raison de sa fonction révélatrice.

Elle montre que Pharaon, malgré sa puissance, demeure soumis à une autorité supérieure.

Cependant, le récit ne constitue pas en lui-même une prophétie explicite des jugements de la fin des temps.

Son sens premier concerne la confrontation historique entre l'Éternel et Pharaon.

Les rapprochements eschatologiques doivent donc reposer sur les thèmes communs développés par les Écritures.

Ils ne doivent pas conduire à identifier automatiquement chaque plaie d'Égypte à un jugement particulier de l'Apocalypse.

4.14. Les plaies d'Égypte comme arrière-plan du livre de l'Apocalypse

Le livre de l'Apocalypse reprend plusieurs images et thèmes qui rappellent les jugements d'Égypte.

Les eaux transformées en sang évoquent la première plaie (Apocalypse 8.8-9 ; Apocalypse 16.3-4).

Les ténèbres rappellent la neuvième plaie (Apocalypse 16.10).

Les ulcères font écho à la sixième plaie (Apocalypse 16.2).

La grêle apparaît également parmi les jugements apocalyptiques (Apocalypse 8.7 ; Apocalypse 16.21).

Ces correspondances montrent que le récit de l'Exode constitue un arrière-plan important pour comprendre le langage symbolique de l'Apocalypse.

Le Dieu qui avait jugé l'Égypte est présenté comme celui qui exercera également son jugement sur les puissances rebelles à la fin de l'histoire.

La quatrième plaie ne possède toutefois pas de correspondance littérale aussi évidente que certaines autres.

L'Apocalypse ne décrit pas explicitement une invasion de mouches identique à celle d'Exode 8.

En revanche, Apocalypse 9.1-11 présente une invasion de créatures semblables à des sauterelles, qui sortent de l'abîme et reçoivent le pouvoir de tourmenter les hommes.

Le rapprochement avec la quatrième plaie repose sur plusieurs éléments :

- Le caractère envahissant du fléau.
- L'impuissance humaine face à une puissance destructrice.
- La limitation du jugement par l'autorité divine.
- La distinction entre les personnes exposées au fléau et celles qui en sont préservées.

Cependant, les créatures d'Apocalypse 9 ne doivent pas être identifiées directement aux insectes de la quatrième plaie.

Le texte apocalyptique emploie un langage visionnaire particulier.

Les êtres décrits possèdent des caractéristiques qui dépassent celles des insectes ordinaires.

Le rapprochement est donc principalement théologique et structurel.

4.15. La protection des serviteurs de Dieu dans l'Apocalypse

La distinction de Goshen trouve une résonance particulièrement intéressante dans Apocalypse 9.4.

Lors de la cinquième trompette, les créatures sorties de l'abîme reçoivent l'ordre de ne pas nuire à ceux qui portent le sceau de Dieu sur leur front.

Cette restriction rappelle le principe manifesté lors de la quatrième plaie.

Le jugement possède des limites fixées par Dieu.

Tous les hommes ne sont pas atteints de manière identique.

Dans l'Exode, la distinction concerne la région de Goshen.

Dans l'Apocalypse, elle concerne les serviteurs de Dieu marqués de son sceau.

La différence est importante.

La protection de Goshen est territoriale.

La protection évoquée dans Apocalypse 9.4 est liée à l'appartenance à Dieu.

Le rapprochement révèle néanmoins une continuité théologique.

Dieu connaît ceux qui lui appartiennent.

Il demeure souverain sur les jugements qu'il permet ou ordonne.

Il peut déterminer ceux qui seront atteints et ceux qui seront préservés.

Cette perspective apparaît également en Apocalypse 7.1-4, où les serviteurs de Dieu sont marqués avant que certains jugements ne soient exercés.

Le sceau exprime leur appartenance divine.

Il ne doit cependant pas être interprété comme une garantie générale d'absence de persécution ou de souffrance.

Le livre de l'Apocalypse présente également des croyants qui subissent la persécution et le martyre (Apocalypse 6.9-11 ; Apocalypse 12.11 ; Apocalypse 13.7-10).

La protection divine doit donc être comprise selon le contexte particulier de chaque passage.

La distinction entre Goshen et l'Égypte constitue un précédent biblique permettant d'éclairer ce thème, sans imposer une identité absolue entre les deux situations.

4.16. L'endurcissement de Pharaon et l'absence de repentance dans l'Apocalypse

Un autre rapprochement important concerne la réaction humaine aux jugements.

Dans l'Exode, Pharaon refuse de se soumettre malgré les signes successifs.

Il reconnaît parfois la gravité de sa situation.

Il demande l'intercession de Moïse.

Cependant, il revient régulièrement sur ses engagements.

Le livre de l'Apocalypse présente également des hommes qui persistent dans leur rébellion malgré les jugements.

Apocalypse 9.20-21 déclare que les survivants des fléaux ne se repentirent pas des œuvres de leurs mains.

Ils continuèrent à pratiquer l'idolâtrie et diverses formes de mal.

Apocalypse 16.9 rapporte que les hommes blasphémèrent le nom de Dieu et ne se repentirent pas pour lui donner gloire.

Apocalypse 16.11 présente une réaction semblable après le jugement des ulcères et des douleurs.

Le parallèle avec Pharaon est particulièrement significatif.

Dans les deux cas, les jugements révèlent la puissance divine.

Dans les deux cas, les hommes disposent d'éléments qui devraient les conduire à reconnaître leur responsabilité.

Cependant, certains persistent dans leur refus.

Cette continuité souligne un thème majeur de la révélation biblique : les manifestations du jugement ne produisent pas automatiquement la repentance.

L'endurcissement peut se poursuivre malgré l'évidence des conséquences.

Le récit de Pharaon constitue ainsi un précédent historique particulièrement éclairant pour comprendre

les réactions décrites dans l'Apocalypse.

4.17. La quatrième plaie et le discours du mont des Oliviers

Le discours prophétique de Jésus sur le mont des Oliviers annonce des troubles qui précéderont l'accomplissement final des desseins divins.

Matthieu 24.4-14 évoque les faux messies, les guerres, les famines, les tremblements de terre et les persécutions.

Marc 13.5-13 présente une description parallèle.

Luc 21.8-19 mentionne également les troubles, les catastrophes et les persécutions.

Ces passages ne font pas explicitement référence à la quatrième plaie d'Égypte.

Ils ne décrivent pas davantage une invasion de mouches.

Le rapprochement doit donc être établi avec prudence.

Il repose principalement sur trois thèmes communs.

Le premier concerne la souveraineté de Dieu sur l'histoire.

Les événements annoncés ne signifient pas que le monde échappe définitivement à son autorité.

Le deuxième concerne la vulnérabilité des puissances humaines.

Les nations peuvent être confrontées à des bouleversements qu'elles ne maîtrisent pas.

Le troisième concerne l'appel à la fidélité.

Jésus avertit ses disciples afin qu'ils ne soient pas séduits et qu'ils persévèrent malgré les épreuves.

Matthieu 24.13 déclare :

« Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. »

La quatrième plaie révèle la fidélité de Dieu envers Israël dans un contexte de jugement.

Le discours du mont des Oliviers appelle les disciples de Jésus à demeurer fidèles dans un contexte de troubles.

Ces deux perspectives peuvent être rapprochées sans être confondues.

La première appartient à l'histoire de la délivrance d'Égypte.

La seconde concerne les événements annoncés par Jésus dans son discours prophétique.

4.18. Tableau comparatif : Exode, Apocalypse et discours du mont des Oliviers

4.18. Tableau comparatif : Exode, Apocalypse et discours du mont des Oliviers

THÈME	QUATRIÈME PLAIE - EXODE 8.16-28	APOCALYPSE 9.1-11	DISCOURS DU MONT DES OLIVIERS
Nature du fléau	Nuées d'insectes destructeurs	Créatures semblables à des sauterelles sorties de l'abîme	Guerres, famines, séismes, persécutions et troubles
Contexte	Confrontation entre Dieu et Pharaon	Jugement de la cinquième trompette	Annonce des événements précédant l'accomplissement final
Origine	Intervention explicitement attribuée à l'Éternel	Autorité accordée aux créatures de l'abîme	Événements annoncés par Jésus
Personnes atteintes	Population égyptienne	Hommes ne portant pas le sceau de Dieu	Nations et disciples confrontés aux troubles
Protection divine	Préservation territoriale de Goshen	Restriction concernant les serviteurs marqués du sceau	Promesse de fidélité divine et appel à la persévérance
Limites du jugement	Goshen est épargnée ; disparition complète après la prière	Tourment limité à cinq mois	Déroulement inscrit dans le dessein divin
Réaction humaine	Négociations puis endurcissement de Pharaon	Le contexte élargi souligne l'absence de repentance (Apocalypse 9.20-21)	Risque de séduction, de peur et d'abandon de la foi
Portée théologique	Souveraineté et fidélité de Dieu	Jugement limité et distinction des serviteurs de Dieu	Vigilance, persévérance et espérance
Nature du rapprochement	Événement historique fondateur	Analogie théologique et réemploi de motifs de l'Exode	Correspondance thématique, sans citation directe

Ce tableau met en évidence des continuités importantes.

Les trois ensembles bibliques présentent Dieu comme souverain sur l'histoire.

Ils révèlent également la fragilité des puissances humaines face aux événements qui dépassent leur contrôle.

Cependant, leurs différences doivent être préservées.

La quatrième plaie concerne la délivrance historique d'Israël.

Apocalypse 9 appartient à une vision prophétique caractérisée par un langage symbolique particulier.

Le discours du mont des Oliviers constitue un enseignement de Jésus sur les troubles, la vigilance et l'accomplissement des desseins divins.

Ces textes ne décrivent donc pas nécessairement un même événement.

Leur rapprochement permet plutôt de reconnaître des thèmes théologiques qui traversent l'ensemble de la révélation biblique.

4.19. La quatrième plaie dans une perspective eschatologique

L'étude des résonances prophétiques de la quatrième plaie conduit à une observation fondamentale.

Les jugements d'Égypte constituent un modèle historique de l'intervention divine contre une puissance oppressive.

L'Apocalypse reprend plusieurs caractéristiques de ce modèle.

Dieu exerce son jugement.

Les puissances humaines sont confrontées à leur impuissance.

Les serviteurs de Dieu sont distingués selon les modalités prévues par le jugement.

Les hommes sont appelés à reconnaître la souveraineté divine.

Cependant, certains persistent dans leur rébellion.

Cette continuité permet de considérer les plaies d'Égypte comme un arrière-plan théologique des jugements eschatologiques.

La quatrième plaie contribue particulièrement à cette perspective par le thème de la distinction protectrice.

Elle montre que Dieu peut exercer un jugement d'une grande ampleur tout en déterminant précisément ses limites.

Cette vérité trouve un écho dans Apocalypse 7.1-4 et Apocalypse 9.4.

Cependant, l'interprétation eschatologique ne doit pas conduire à affirmer que la quatrième plaie annonce directement et exclusivement la cinquième trompette.

Le texte d'Exode 8 ne formule pas une telle prophétie.

Le rapprochement repose sur la continuité des thèmes bibliques et sur l'utilisation, dans l'Apocalypse, d'images rappelant les jugements d'Égypte.

La quatrième plaie peut donc être considérée comme une préfiguration thématique de certains aspects du jugement final, sans être identifiée à un accomplissement prophétique particulier.

4.20. Synthèse : du jugement de l'Égypte à l'espérance biblique

La quatrième plaie occupe une place importante dans le développement biblique des thèmes du jugement, de la protection et de la délivrance.

Elle révèle que Dieu exerce son autorité sur les créatures les plus modestes.

Elle manifeste l'impuissance de Pharaon face à une catastrophe qu'il ne peut maîtriser.

Elle introduit explicitement la distinction de Goshen, révélant la fidélité divine envers le peuple de l'alliance.

Elle souligne également les limites d'une reconnaissance de la puissance de Dieu qui ne s'accompagne pas d'une véritable obéissance.

Les Psaumes rappellent cette plaie comme une manifestation de la puissance divine dans l'histoire d'Israël.

Les prophètes développent le thème du jugement des nations et de la préservation d'un peuple fidèle.

Le Nouveau Testament reprend plusieurs de ces thèmes, notamment dans l'enseignement de Jésus et dans le livre de l'Apocalypse.

Ces rapprochements montrent que la quatrième plaie ne doit pas être étudiée comme un événement isolé.

Elle appartient à une histoire de la révélation dans laquelle Dieu manifeste progressivement sa justice, sa souveraineté et sa fidélité.

Le jugement de l'Égypte prépare la délivrance d'Israël.

Cette délivrance devient ensuite un témoignage majeur de l'action salvatrice de Dieu.

Enfin, l'ensemble de la révélation biblique conduit vers l'accomplissement définitif de ses promesses en Jésus-Christ.

La quatrième plaie rappelle ainsi que les puissances humaines demeurent limitées, que le jugement divin possède des frontières déterminées par Dieu et que sa fidélité envers ceux qui lui appartiennent demeure au cœur de son dessein de salut.

5. Réaction de Pharaon et progression vers la cinquième plaie

La quatrième plaie provoque une évolution importante dans l'attitude de Pharaon. Pour la première fois, le souverain propose des concessions précises concernant le culte que les Israélites souhaitent rendre à l'Éternel. Cependant, ces propositions demeurent incompatibles avec l'ordre divin, car elles permettent à Pharaon de conserver son autorité sur le peuple. Moïse refuse ces compromis, tout en acceptant d'intercéder pour obtenir la cessation du fléau. Lorsque les insectes disparaissent, Pharaon revient sur sa promesse et endurcit de nouveau son cœur. Cette réaction révèle la différence entre une soumission momentanée, provoquée par la souffrance, et une véritable obéissance. Elle prépare également la cinquième plaie, qui atteindra le bétail égyptien et confirmera la distinction entre Israël et l'Égypte.

5.1. Une nouvelle étape dans les relations entre Moïse et Pharaon

Depuis le commencement de sa mission, Moïse transmet à Pharaon une exigence constante : laisser partir Israël pour qu'il serve l'Éternel.

Cette demande apparaît dès la première rencontre :

« Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : Laisse aller mon peuple, pour qu'il célèbre au désert une fête en mon honneur. » (Exode 5.1).

Pharaon répond par un refus catégorique.

Il affirme ne pas connaître l'Éternel et refuse de libérer le peuple (Exode 5.2).

La situation évolue progressivement au cours des plaies.

Lors de la première, le souverain demeure insensible à la transformation des eaux du Nil (Exode 7.22-23).

Lors de la deuxième, il demande à Moïse d'intercéder pour obtenir la disparition des grenouilles et promet de laisser partir le peuple (Exode 8.4).

Cependant, il revient sur sa décision lorsque le fléau cesse (Exode 8.11).

La troisième plaie révèle l'impuissance des magiciens, mais Pharaon demeure inflexible (Exode 8.14-15).

La quatrième plaie introduit une nouvelle forme de résistance.

Pharaon ne refuse plus seulement la demande divine.

Il cherche à en modifier les conditions.

Cette évolution est importante.

Elle montre que le souverain commence à subir suffisamment les conséquences des jugements pour envisager certaines concessions.

Cependant, il refuse toujours de reconnaître pleinement l'autorité de l'Éternel.

La confrontation entre Moïse et Pharaon entre ainsi dans une phase de négociations.

5.2. La première proposition : autoriser le culte sans libérer le peuple

Pharaon fait appeler Moïse et Aaron et leur déclare :

« Allez, offrez des sacrifices à votre Dieu dans le pays. » (Exode 8.21).

Cette proposition semble répondre partiellement à la demande des Israélites.

Le souverain accepte désormais qu'ils rendent un culte à leur Dieu.

Cependant, il exige que ce culte soit accompli en Égypte.

La concession porte donc sur la pratique religieuse, mais non sur la liberté du peuple.

Pharaon cherche à conserver Israël sous son autorité.

Cette proposition révèle une compréhension limitée de la demande divine.

L'Éternel n'avait pas simplement demandé que les Israélites puissent accomplir quelques sacrifices.

Il avait exigé leur départ afin qu'ils le servent selon ses instructions.

La différence est fondamentale.

Dans la proposition de Pharaon, le culte demeure soumis aux conditions fixées par le pouvoir égyptien.

Dans l'ordre divin, Israël doit pouvoir répondre à l'appel de l'Éternel.

La question centrale concerne donc l'autorité qui détermine les conditions du service religieux.

Le souverain entend conserver ce pouvoir.

Moïse affirme que cette autorité appartient à Dieu.

5.3. Le refus de Moïse et les raisons religieuses invoquées

Moïse refuse la proposition de Pharaon.

Il explique que les sacrifices offerts par les Israélites pourraient provoquer une réaction hostile des Égyptiens.

Le texte évoque ce qui serait considéré comme une abomination à leurs yeux (Exode 8.22).

Cette expression a donné lieu à plusieurs interprétations.

Certains commentateurs estiment qu'elle pourrait concerner des animaux associés à certaines divinités égyptiennes.

D'autres considèrent qu'elle désigne plus généralement des pratiques sacrificielles jugées offensantes par les Égyptiens.

Le récit de la Genèse fournit un élément de contexte.

Genèse 46.34 précise que les bergers étaient considérés comme une abomination par les Égyptiens.

Cette indication témoigne de différences culturelles et religieuses entre les populations.

Cependant, elle ne permet pas de déterminer avec certitude la nature exacte des sacrifices évoqués dans Exode 8.

Moïse insiste sur les conséquences possibles.

Si les Israélites accomplissaient leurs sacrifices devant les Égyptiens, ils risqueraient de provoquer une réaction violente.

Il demande donc que le peuple puisse se rendre dans le désert.

Cette réponse possède deux dimensions.

Elle repose sur une considération pratique liée aux tensions religieuses.

Elle affirme également la nécessité d'obéir aux instructions divines.

Moïse ne présente pas le départ comme une simple préférence.

Il le considère comme une exigence de l'Éternel.

5.4. Les trois journées de marche dans le désert

Moïse rappelle que les Israélites doivent se rendre à trois journées de marche dans le désert pour offrir des sacrifices.

Cette demande avait déjà été formulée lors de son appel.

Dieu lui avait ordonné de déclarer à Pharaon :

« Permets-nous de faire trois journées de marche dans le désert, pour offrir des sacrifices à l'Éternel, notre Dieu. » (Exode 3.18).

La répétition de cette indication montre la continuité de la mission de Moïse.

Il ne modifie pas les instructions reçues.

La mention des trois journées de marche soulève néanmoins une question d'interprétation.

S'agit-il d'une distance précise, d'une durée approximative ou d'une formulation destinée à exprimer un éloignement suffisant du territoire égyptien ?

Le texte ne permet pas de déterminer avec certitude l'itinéraire envisagé.

Il ne précise pas davantage le lieu exact où les sacrifices devaient être offerts.

La demande doit donc être comprise dans son contexte immédiat.

Moïse exige que le peuple puisse quitter l'espace contrôlé directement par Pharaon afin de servir l'Éternel conformément à ses instructions.

Cette demande s'inscrit dans un projet plus vaste.

Dieu avait annoncé qu'il délivrerait Israël de l'Égypte pour le conduire vers le pays promis aux patriarches (Exode 3.7-10 ; Exode 6.6-8).

Les trois journées de marche ne doivent donc pas être isolées de cette finalité générale.

Elles constituent la formulation concrète de la demande adressée à Pharaon au cours de la confrontation.

5.5. La deuxième proposition : partir, mais sans trop s'éloigner

Devant le refus de Moïse, Pharaon propose une nouvelle concession.

Il accepte que les Israélites se rendent dans le désert, mais ajoute :

« Seulement, ne vous éloignez pas, en y allant. » (Exode 8.24).

Cette seconde proposition semble plus favorable.

Le souverain reconnaît désormais que le culte peut être accompli hors du territoire habité.

Cependant, il cherche encore à limiter le déplacement.

La restriction révèle sa volonté de conserver une forme de contrôle.

Pharaon ne veut pas que le peuple échappe définitivement à son autorité.

Cette attitude annonce les négociations qui accompagneront les plaies suivantes.

Lors de la huitième plaie, il proposera de laisser partir seulement les hommes (Exode 10.8-11).

Après la neuvième plaie, il acceptera le départ des familles, mais exigera que les troupeaux demeurent en Égypte (Exode 10.24).

Ces propositions successives montrent que Pharaon cherche constamment à préserver un élément de domination.

Il accepte certaines concessions, mais refuse la liberté complète demandée par Dieu.

Le récit présente ainsi une résistance qui prend des formes de plus en plus élaborées.

L'opposition à la volonté divine ne se manifeste plus uniquement par un refus direct.

Elle apparaît également à travers des compromis qui semblent raisonnables, mais qui ne correspondent pas à l'ordre reçu.

5.6. La demande d'intercession : « Priez pour moi »

La deuxième proposition de Pharaon s'accompagne d'une demande :

« Priez pour moi. » (Exode 8.24).

Cette requête possède une importance théologique particulière.

Le souverain qui avait déclaré ne pas connaître l'Éternel reconnaît maintenant la nécessité de solliciter son intervention.

Il sait que Moïse entretient une relation particulière avec le Dieu qui a envoyé les plaies.

Il demande donc au médiateur d'intervenir en sa faveur.

Cette attitude ne signifie pas nécessairement que Pharaon reconnaisse l'Éternel comme son Dieu.

Elle montre cependant qu'il admet l'efficacité de l'intercession de Moïse.

La différence entre reconnaissance de puissance et soumission véritable apparaît ici avec netteté.

Pharaon souhaite obtenir la disparition du fléau.

Il ne manifeste pas encore une volonté durable de répondre à l'exigence divine.

Cette distinction sera confirmée par la suite du récit.

Lorsque les insectes auront disparu, le souverain reviendra sur son engagement.

La demande d'intercession apparaît donc principalement comme une réaction à la souffrance provoquée par la plaie.

Elle ne constitue pas, à elle seule, une preuve de repentance.

5.7. La réponse de Moïse : intercession et avertissement

Moïse accepte de prier pour Pharaon.

Cependant, il accompagne son engagement d'un avertissement.

Il demande au souverain de ne plus tromper le peuple en refusant de le laisser partir après la disparition du fléau (Exode 8.25).

Cette mise en garde révèle que Moïse a déjà constaté l'instabilité des promesses royales.

Lors de la deuxième plaie, Pharaon avait demandé la disparition des grenouilles et promis de laisser partir les Israélites.

Lorsque le soulagement était venu, il avait endurci son cœur (Exode 8.4-11).

Moïse sait donc que la cessation d'une catastrophe ne garantit pas la fidélité du souverain à sa parole.

Son avertissement possède une portée morale.

Pharaon ne peut continuer à utiliser les promesses comme de simples moyens d'obtenir la disparition des jugements.

Il demeure responsable de ses engagements.

Moïse accepte néanmoins d'intercéder.

Cette attitude montre que sa mission ne consiste pas à prolonger les souffrances de l'Égypte.

Il cherche l'accomplissement de la volonté divine.

Lorsque Pharaon demande la cessation du fléau, Moïse prie l'Éternel.

La suite du récit montrera que Dieu répond à cette intercession.

5.8. La disparition complète des insectes

Exode 8.26-27 rapporte que Moïse sort de chez Pharaon et prie l'Éternel.

Dieu répond à sa demande.

Les insectes disparaissent de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple.

Le récit précise :

« Il n'en resta pas un. » (Exode 8.27).

Cette déclaration souligne le caractère complet de la disparition.

Le fléau ne diminue pas simplement d'intensité.

Il cesse entièrement.

Cette précision répond à l'annonce initiale.

Dieu avait fixé le moment de l'apparition des insectes.

Il avait déterminé le territoire qui serait épargné.

Il manifeste maintenant sa capacité à faire disparaître le fléau.

Le récit présente ainsi une maîtrise totale des événements.

L'Éternel commande au déclenchement du jugement.

Il en détermine les limites.

Il répond à l'intercession de Moïse en mettant fin à la catastrophe.

Cette succession renforce la portée du signe.

La quatrième plaie ne peut être réduite, dans la perspective du récit, à une prolifération incontrôlée d'insectes.

Elle est présentée comme une intervention placée sous l'autorité de Dieu.

5.9. Le nouvel endurcissement de Pharaon

La disparition des insectes aurait pu conduire Pharaon à respecter son engagement.

Cependant, le récit rapporte :

« Mais Pharaon, cette fois encore, endurcit son cœur, et il ne laissa point aller le peuple. » (Exode 8.28).

Cette conclusion révèle que les concessions précédentes n'exprimaient pas une véritable transformation de son attitude.

Pharaon voulait obtenir la cessation du fléau.

Une fois le soulagement accordé, il refuse de nouveau de libérer Israël.

Le récit souligne ainsi la différence entre une réaction provoquée par la souffrance et une obéissance durable.

Le souverain reconnaît momentanément la nécessité de solliciter l'aide divine.

Cependant, il ne renonce pas à son autorité sur le peuple.

Cette attitude rappelle la réaction observée après la deuxième plaie.

Exode 8.11 indique que Pharaon endurcit son cœur lorsqu'il constata qu'il y avait du relâche.

La répétition est significative.

Le souverain ne manque pas d'occasions de reconnaître la puissance de l'Éternel.

Il persiste néanmoins dans son refus.

Son endurcissement apparaît donc comme une résistance renouvelée malgré les avertissements.

5.10. La différence entre soulagement et repentance

La réaction de Pharaon permet d'examiner une distinction importante dans la théologie biblique.

La souffrance peut conduire un homme à reconnaître momentanément sa faiblesse.

Elle peut également l'amener à demander de l'aide.

Cependant, cette réaction ne constitue pas nécessairement une repentance véritable.

La repentance implique un changement d'attitude devant Dieu.

Elle ne se limite pas au désir d'échapper aux conséquences d'une faute.

Le prophète Joël appelle ainsi le peuple à revenir à l'Éternel de tout son cœur (Joël 2.12-13).

Ésaïe invite les hommes à abandonner leurs mauvaises voies et à revenir vers Dieu (Esaïe 55.6-7).

Dans le Nouveau Testament, Jean-Baptiste demande de produire des fruits dignes de la repentance (Matthieu 3.8).

Ces passages montrent que la repentance véritable possède une dimension intérieure et pratique.

Elle se manifeste par une transformation de la conduite.

Pharaon présente une attitude différente.

Il demande l'intercession de Moïse.

Il promet certaines concessions.

Cependant, il revient sur ses engagements dès que la catastrophe disparaît.

Son comportement révèle que son objectif principal demeure la préservation de son pouvoir.

La quatrième plaie illustre ainsi les limites d'une réaction religieuse provoquée uniquement par la crainte des conséquences.

5.11. La progression des compromis dans les plaies suivantes

Les négociations introduites lors de la quatrième plaie se poursuivront au cours des jugements suivants.

Elles présentent une progression qui permet de mieux comprendre la stratégie de Pharaon.

ÉTAPE	PROPOSITION DE PHARAON	RÉFÉRENCE	RESTRICTION IMPOSÉE
Quatrième plaie	Sacrifier en Égypte	Exode 8.21	Le peuple demeure dans le pays
Quatrième plaie	Aller dans le désert sans trop s'éloigner	Exode 8.24	Déplacement limité
Huitième plaie	Laisser partir les hommes	Exode 10.8-11	Femmes et enfants retenus
Neuvième plaie	Laisser partir les familles, mais retenir les troupeaux	Exode 10.24	Biens et animaux conservés en Égypte
Après la dixième plaie	Départ du peuple avec ses troupeaux	Exode 12.31-32	Les restrictions précédentes sont abandonnées

Ce tableau révèle une constante.

Pharaon cherche à préserver son autorité sur Israël.

Ses concessions successives ne constituent pas une acceptation complète de la volonté divine.

Elles représentent des tentatives de limiter les conséquences politiques et économiques de la libération.

Moïse refuse ces restrictions parce qu'elles ne correspondent pas aux instructions reçues.

La confrontation progresse donc vers une issue inévitable.

Pharaon devra finalement renoncer à ses exigences.

La délivrance ne sera pas le résultat d'un compromis négocié, mais de l'intervention décisive de l'Éternel.

5.12. La cinquième plaie : un nouveau jugement contre les ressources de l'Égypte

Après le nouvel endurcissement de Pharaon, Dieu annonce la cinquième plaie.

Cette fois, le jugement atteindra le bétail égyptien.

Exode 9.1-3 présente l'avertissement adressé au souverain.

L'Éternel annonce une peste très grave qui frappera les animaux se trouvant dans les champs.

Le texte mentionne notamment les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœufs et les brebis.

Cette nouvelle plaie possède une portée économique considérable.

Les animaux occupaient une place importante dans les activités agricoles, les transports, l'alimentation et certaines pratiques religieuses.

Leur perte pouvait donc affecter plusieurs domaines essentiels de la société.

Cependant, la cinquième plaie prolonge également un thème introduit lors de la quatrième.

Dieu annonce une distinction entre les troupeaux d'Israël et ceux des Égyptiens.

Exode 9.4 déclare :

« L'Éternel distinguera entre les troupeaux d'Israël et les troupeaux des Égyptiens. »

Cette annonce rappelle directement la préservation de Goshen.

Le jugement demeure sélectif.

Dieu manifeste sa capacité à frapper les ressources de l'Égypte tout en préservant celles de son peuple.

La quatrième plaie prépare donc théologiquement la cinquième.

Elle introduit un principe que le jugement suivant confirmera.

5.13. La vérification de Pharaon lors de la cinquième plaie

La cinquième plaie comporte un élément particulièrement significatif.

Après la mort du bétail égyptien, Pharaon fait vérifier la situation des troupeaux israélites.

Exode 9.7 rapporte qu'il envoya prendre des informations et constata qu'aucune bête des troupeaux d'Israël n'était morte.

Cette vérification confirme l'importance de la distinction annoncée.

Pharaon ne peut ignorer que le jugement a atteint les Égyptiens tout en préservant Israël.

Le récit montre pourtant qu'il demeure inflexible.

Cette attitude prolonge celle observée après la quatrième plaie.

Le souverain reçoit des signes précis.

Il dispose d'éléments permettant de reconnaître l'intervention divine.

Cependant, il refuse toujours de laisser partir le peuple.

La succession des deux plaies renforce donc la responsabilité de Pharaon.

Son endurcissement ne peut être expliqué simplement par une absence d'information.

Il persiste malgré des manifestations répétées de la puissance de l'Éternel.

5.14. De la quatrième à la cinquième plaie : une intensification du jugement

La transition entre les deux plaies révèle une progression dans les domaines atteints.

La quatrième plaie provoque une invasion d'insectes qui ravage le territoire.

La cinquième atteint directement une partie des ressources animales de l'Égypte.

Cette évolution peut être présentée de manière synthétique.

ÉLÉMENT	QUATRIÈME PLAIE	CINQUIÈME PLAIE
Fléau	Nuées d'insectes nuisibles	Peste frappant le bétail
Référence	Exode 8.16-28	Exode 9.1-7
Domaine atteint	Habitations et territoire	Ressources animales et activités économiques
Distinction divine	Goshen préservée	Troupeaux d'Israël préservés
Avertissement	Oui	Oui
Réaction de Pharaon	Négociations puis endurcissement	Vérification du signe puis endurcissement
Révélation principale	Dieu maîtrise les limites territoriales du jugement	Dieu distingue les troupeaux selon leur appartenance
Place dans la progression	Ouverture de la deuxième série	Confirmation de la distinction divine

La cinquième plaie ne constitue donc pas une rupture avec la quatrième.

Elle en prolonge plusieurs caractéristiques.

La distinction entre Israël et l'Égypte demeure centrale.

L'endurcissement de Pharaon se poursuit.

La puissance divine atteint désormais un nouveau domaine de la vie égyptienne.

La progression des jugements manifeste que Pharaon ne pourra conserver indéfiniment son autorité sur Israël.

5.15. Synthèse : l'échec des compromis et la certitude de la délivrance

La quatrième plaie révèle que Pharaon commence à ressentir les limites de son pouvoir.

Il ne peut empêcher les insectes d'envahir son territoire.

Il ne peut les faire disparaître par sa propre autorité.

Il doit demander l'intercession de Moïse.

Cependant, cette reconnaissance momentanée de sa faiblesse ne conduit pas à une véritable obéissance.

Pharaon cherche à négocier les conditions du culte rendu à l'Éternel.

Il accepte certaines concessions, mais refuse toujours la liberté complète du peuple.

Moïse demeure fidèle aux instructions divines.

Il refuse les compromis qui modifieraient l'ordre reçu.

Il accepte néanmoins d'intercéder pour obtenir la cessation du fléau.

Dieu répond à sa prière et fait disparaître entièrement les insectes.

Le souverain revient alors sur son engagement.

Cette réaction révèle que la disparition du jugement ne suffit pas à transformer un cœur endurci.

La quatrième plaie prépare ainsi la cinquième.

Le jugement atteindra désormais le bétail égyptien, tandis que les troupeaux d'Israël seront préservés.

La distinction introduite à Goshen sera confirmée dans un nouveau domaine.

L'ensemble du récit progresse vers une conclusion décisive : la délivrance d'Israël ne dépendra pas de la bonne volonté de Pharaon, mais de la fidélité de l'Éternel à ses promesses.

Dieu accomplira ce qu'il avait annoncé à Moïse :

« Je vous affranchirai des travaux dont vous chargent les Égyptiens, je vous délivrerai de leur servitude, et je vous sauverai à bras étendu et par de grands jugements. » (Exode 6.6).

6. Commentaire général

La quatrième plaie constitue un tournant dans la confrontation entre l'Éternel et Pharaon. Le jugement ne manifeste plus seulement la puissance de Dieu sur les éléments de la création : il révèle explicitement sa capacité à distinguer le peuple de l'alliance de la nation qui l'opprime. La préservation de Goshen, les négociations de Pharaon et l'intercession de Moïse donnent à cet épisode une portée théologique particulière. Le récit montre que la souveraineté divine s'exerce avec précision, que la fidélité de Dieu demeure indépendante des circonstances et que la délivrance ne peut être obtenue par des compromis contraires à sa volonté.

6.1. Une manifestation de puissance accompagnée d'une révélation

Les trois premières plaies avaient déjà montré que l'Éternel possédait une autorité supérieure à celle des puissances égyptiennes.

La transformation des eaux du Nil, l'invasion des grenouilles et l'apparition des moustiques avaient progressivement révélé l'impuissance de Pharaon et de ses magiciens (Exode 7.14-25 ; Exode 7.26-29 ; Exode 8.1-15).

La quatrième plaie poursuit cette démonstration, mais elle introduit une dimension nouvelle.

Dieu annonce que Goshen sera épargnée.

Il précise également la finalité de cette distinction :

« Afin que tu saches que moi, l'Éternel, je suis au milieu de ce pays. » (Exode 8.18).

Cette déclaration montre que le jugement possède une fonction révélatrice.

Pharaon doit comprendre que l'Éternel n'est pas une divinité étrangère dont l'autorité serait limitée au peuple hébreu.

Il est le souverain de la création, capable d'intervenir au cœur même de l'Égypte.

Le jugement devient ainsi un moyen par lequel Dieu manifeste son identité.

Cette révélation ne repose pas seulement sur l'intensité du fléau.

Elle se manifeste également dans sa précision.

Les insectes atteignent le territoire égyptien, mais Goshen demeure préservée.

Dieu montre qu'il ne se contente pas de déclencher une catastrophe.

Il en maîtrise les limites.

6.2. La distinction de Goshen comme expression de l'alliance

La préservation de Goshen constitue l'un des éléments les plus importants de la quatrième plaie.

Elle rappelle que l'intervention divine s'inscrit dans l'histoire de l'alliance conclue avec les patriarches.

Dieu avait promis à Abraham une descendance et un pays (Genèse 12.1-3 ; Genèse 15.18-21 ; Genèse 17.7-8).

Il avait également annoncé que ses descendants connaîtraient une période de servitude avant d'être délivrés (Genèse 15.13-14).

Le récit de l'Exode présente l'accomplissement progressif de ces promesses.

Dieu entend les cris des Israélites et se souvient de son alliance (Exode 2.23-25).

Il appelle Moïse et lui confie la mission de conduire son peuple hors d'Égypte (Exode 3.7-10).

La quatrième plaie manifeste cette fidélité dans un événement précis.

Goshen, territoire où résident les descendants de Jacob, est épargnée.

La protection divine ne résulte pas de la puissance militaire ou politique d'Israël.

Elle repose sur la volonté de l'Éternel.

Cette distinction annonce les protections qui accompagneront les plaies suivantes.

Elle prépare également la Pâque, au cours de laquelle Dieu établira un signe particulier pour préserver les maisons des Israélites (Exode 12.12-13).

Le récit révèle ainsi que la délivrance procède de la fidélité divine et non des ressources humaines.

6.3. L'impuissance du pouvoir humain devant le Créateur

La quatrième plaie met en évidence les limites de l'autorité de Pharaon.

Le souverain dispose d'un pouvoir considérable.

Il dirige l'administration du royaume, contrôle les ressources économiques et impose sa volonté aux populations soumises à son autorité.

Cependant, il ne peut empêcher les insectes d'envahir son palais.

Il ne peut protéger ses serviteurs ni préserver son territoire.

Il ne peut davantage faire disparaître le fléau.

Cette impuissance révèle la différence fondamentale entre le pouvoir humain et la souveraineté divine.

Pharaon peut donner des ordres aux hommes.

L'Éternel commande aux éléments de la création.

Le contraste devient particulièrement visible lorsque le souverain demande à Moïse de prier pour lui.

Celui qui avait déclaré ne pas connaître l'Éternel doit désormais solliciter son intervention.

Cette situation ne conduit pourtant pas Pharaon à reconnaître pleinement l'autorité divine.

Il cherche seulement à obtenir la cessation du jugement.

Le récit souligne ainsi qu'une puissance politique considérable peut coexister avec une profonde incapacité spirituelle.

Pharaon possède les moyens de maintenir Israël dans la servitude, mais il ne possède pas la capacité d'empêcher l'accomplissement des desseins de Dieu.

6.4. L'impossibilité de négocier les exigences divines

Les propositions de Pharaon révèlent une nouvelle forme de résistance.

Le souverain accepte d'abord que les Israélites offrent des sacrifices en Égypte.

Il consent ensuite à leur départ dans le désert, mais exige qu'ils ne s'éloignent pas trop (Exode 8.21-24).

Ces concessions paraissent raisonnables du point de vue politique.

Elles permettraient à Pharaon de conserver une partie de son autorité tout en accordant certaines libertés religieuses.

Cependant, elles ne répondent pas pleinement à la demande divine.

L'Éternel avait ordonné :

« Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. » (Exode 8.16).

Moïse refuse donc les restrictions proposées.

Son attitude montre que l'obéissance à Dieu ne peut être remplacée par un arrangement qui en modifierait les conditions essentielles.

Cette fidélité constitue un élément central du récit.

Moïse n'agit pas selon ses préférences personnelles.

Il transmet une parole dont il n'est pas l'auteur.

Il ne possède donc pas l'autorité nécessaire pour en modifier le contenu.

Cette perspective rejoint un principe développé dans l'ensemble des Écritures : le culte rendu à Dieu doit correspondre à sa volonté.

Samuel rappellera que l'obéissance vaut mieux que les sacrifices (1 Samuel 15.22).

Jésus enseignera que l'amour pour lui se manifeste dans la fidélité à ses commandements (Jean 14.15).

La quatrième plaie montre ainsi que les concessions religieuses ne constituent pas nécessairement une véritable obéissance.

Tout dépend de leur conformité à la parole divine.

6.5. L'intercession au cœur du jugement

Moïse occupe une place particulière dans cet épisode.

Il annonce le jugement, transmet les exigences de Dieu et refuse les compromis proposés par Pharaon.

Cependant, lorsque le souverain demande la cessation du fléau, Moïse accepte d'intercéder.

Cette attitude révèle que sa mission ne consiste pas à rechercher la souffrance de l'Égypte.

Il agit comme un médiateur chargé de transmettre fidèlement la parole divine.

L'intercession de Moïse manifeste également la miséricorde de Dieu.

Pharaon n'a pas encore accepté de libérer Israël.

Pourtant, l'Éternel répond à la prière et retire entièrement les insectes.

Le récit souligne ainsi que Dieu demeure libre d'accorder un soulagement même à celui qui persiste dans sa résistance.

Cette patience ne signifie pas que le refus de Pharaon soit approuvé.

Elle lui donne une nouvelle occasion de répondre à l'exigence divine.

L'intercession de Moïse annonce également une dimension importante de son ministère ultérieur.

Après la sortie d'Égypte, il intercédera à plusieurs reprises pour Israël (Exode 32.11-14 ; Nombres 14.13-20).

Sa mission associe donc l'annonce de la volonté divine et la prière en faveur des hommes.

6.6. L'endurcissement comme refus persistant de la vérité

La quatrième plaie se termine par un nouvel endurcissement de Pharaon.

Le souverain a constaté l'accomplissement du jugement.

Il a demandé l'intercession de Moïse.

Il a obtenu la disparition complète des insectes.

Cependant, il refuse encore de laisser partir le peuple.

Cette attitude montre que les manifestations de la puissance divine ne conduisent pas automatiquement à la repentance.

Pharaon reconnaît momentanément la nécessité de solliciter l'aide de Dieu.

Mais il ne renonce pas à sa volonté de domination.

La disparition du fléau révèle donc la véritable disposition de son cœur.

Tant que la catastrophe menace son royaume, il se montre disposé à négocier.

Dès que le danger disparaît, il revient sur ses engagements.

Cette répétition souligne la gravité de son refus.

L'endurcissement n'apparaît pas comme une réaction isolée.

Il devient une attitude persistante, maintenue malgré les avertissements successifs.

Le récit prépare ainsi les jugements suivants.

La confrontation ne pourra s'achever par de simples concessions.

Elle exigera une intervention décisive de l'Éternel.

6.7. Une étape vers la délivrance définitive

La quatrième plaie ne provoque pas immédiatement la libération d'Israël.

Cependant, elle contribue à la progression du récit vers cette délivrance.

Elle révèle la souveraineté divine sur la création.

Elle manifeste la protection accordée au peuple de l'alliance.

Elle met en évidence l'impuissance de Pharaon.

Elle montre enfin que les compromis proposés par le souverain ne peuvent remplacer l'accomplissement de la volonté divine.

La cinquième plaie confirmera la distinction entre Israël et l'Égypte en préservant les troupeaux israélites (Exode 9.4-7).

Les jugements suivants poursuivront cette démonstration.

La Pâque constituera finalement le moment décisif de la délivrance (Exode 12.1-42).

La traversée de la mer manifestera ensuite la victoire définitive de l'Éternel sur la puissance militaire égyptienne (Exode 14.21-31).

La quatrième plaie appartient donc à une progression cohérente.

Chaque jugement révèle davantage la souveraineté de Dieu et prépare l'accomplissement de ses promesses.

La délivrance d'Israël ne dépendra pas d'un compromis politique.

Elle résultera de l'intervention de l'Éternel, fidèle à l'alliance conclue avec Abraham, Isaac et Jacob.

7. Conclusion générale

La quatrième plaie d'Égypte révèle la souveraineté de l'Éternel sur la création, sa fidélité envers le peuple de l'alliance et les limites du pouvoir humain. L'invasion des insectes destructeurs manifeste une puissance que Pharaon ne peut maîtriser. La distinction de Goshen montre que Dieu demeure capable de déterminer les limites de son jugement et de préserver ceux qui lui appartiennent. Les négociations du souverain révèlent cependant une résistance persistante : Pharaon cherche à obtenir la disparition du fléau sans accepter pleinement la volonté divine. L'épisode constitue ainsi une étape essentielle dans la progression vers la délivrance d'Israël.

7.1. Dieu demeure souverain au milieu des nations

La quatrième plaie rappelle que l'autorité de l'Éternel ne se limite pas au territoire d'Israël.

Dieu intervient au cœur de l'Égypte.

Il annonce le jugement, en détermine les limites et ordonne sa disparition.

Cette souveraineté se manifeste particulièrement dans la déclaration :

« Afin que tu saches que moi, l'Éternel, je suis au milieu de ce pays. » (Exode 8.18).

Pharaon doit reconnaître que le Dieu d'Israël exerce son autorité jusque dans le royaume égyptien.

Le souverain possède une puissance politique considérable, mais il ne peut empêcher l'accomplissement de la parole divine.

La quatrième plaie révèle ainsi que les nations demeurent soumises à l'autorité du Créateur.

Cette vérité sera développée dans les écrits prophétiques, notamment dans Daniel 2.21 et Daniel 4.32.

7.2. La fidélité divine se manifeste dans la protection de Goshen

La distinction de Goshen constitue l'élément le plus caractéristique de la quatrième plaie.

Dieu annonce que le territoire habité par les Israélites sera épargné.

Cette protection manifeste sa fidélité à l'alliance conclue avec les patriarches.

Elle rappelle que la délivrance d'Israël repose sur les promesses divines.

Le peuple ne possède pas les moyens de s'affranchir lui-même de la domination égyptienne.

Cependant, Dieu intervient en sa faveur.

La préservation de Goshen prépare les distinctions qui accompagneront les plaies suivantes.

Elle annonce également la protection particulière accordée lors de la Pâque.

Le récit révèle ainsi que le jugement et la fidélité divine ne sont pas contradictoires.

Dieu peut exercer sa justice contre une puissance oppressive tout en accomplissant ses promesses envers son peuple.

7.3. L'obéissance véritable ne peut être remplacée par des compromis

Les négociations de Pharaon occupent une place essentielle dans cet épisode.

Le souverain accepte certaines concessions religieuses, mais refuse toujours la liberté complète d'Israël.

Il souhaite que le peuple offre des sacrifices en Égypte ou qu'il ne s'éloigne pas trop dans le désert.

Moïse refuse ces propositions parce qu'elles ne correspondent pas à l'ordre divin.

Cette opposition révèle que l'obéissance ne consiste pas simplement à accomplir une partie de ce que Dieu demande.

Elle implique la reconnaissance de son autorité.

Pharaon cherche à conserver le pouvoir de fixer les conditions du service religieux.

Moïse affirme que ces conditions appartiennent à l'Éternel.

Le récit souligne ainsi la nécessité de distinguer les concessions apparentes d'une véritable soumission à la volonté divine.

7.4. La puissance divine ne produit pas automatiquement la repentance

La quatrième plaie se termine par un nouvel endurcissement de Pharaon.

Le souverain a pourtant constaté l'accomplissement du jugement.

Il a demandé l'intercession de Moïse.

Il a obtenu la disparition des insectes.

Cependant, il refuse de laisser partir Israël.

Cette attitude montre que la reconnaissance momentanée de la puissance divine ne constitue pas nécessairement une repentance véritable.

Pharaon cherche à échapper aux conséquences de son refus, mais il ne renonce pas à ce refus lui-même.

La répétition de son endurcissement révèle la gravité d'une résistance persistante à la parole divine.

Cette réalité trouvera des correspondances dans les écrits prophétiques et dans l'Apocalypse, où certains hommes refusent également de se repentir malgré les jugements (Apocalypse 9.20-21 ; Apocalypse 16.9-11).

7.5. Une délivrance fondée sur la fidélité de Dieu

La quatrième plaie ne met pas fin à la servitude d'Israël.

Elle constitue néanmoins une étape importante vers sa libération.

Dieu manifeste progressivement sa puissance.

Il révèle l'impuissance de Pharaon.

Il protège son peuple.

Il prépare les jugements qui conduiront à la Pâque et à la sortie d'Égypte.

Cette progression rappelle que la délivrance ne dépend pas de la volonté du souverain égyptien.

Elle repose sur l'engagement de l'Éternel.

Dieu avait déclaré :

« Je vous affranchirai des travaux dont vous chargent les Égyptiens, je vous délivrerai de leur servitude, et je vous sauverai à bras étendu et par de grands jugements. » (Exode 6.6).

La quatrième plaie participe à l'accomplissement de cette promesse.

Elle révèle un Dieu qui juge avec justice, protège avec fidélité et conduit l'histoire vers la réalisation de ses desseins.

L'épisode rappelle ainsi une conviction fondamentale de l'ensemble de la révélation biblique : les puissances humaines passent, mais la parole de l'Éternel demeure et ses promesses s'accomplissent.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

La déesse égyptienne Hathor — Hathor est l’une des divinités les plus fascinantes et les plus polyvalentes du panthéon égyptien. Elle est à la fois douce et redoutable, maternelle et cosmique, proche des humains et liée aux forces primordiales.
INF264 · https://schilo.org/inf264-la-deesse-egyptienne-hathor/

La déesse Héqet — Héqet (ou Heqet) est une déesse égyptienne de la fécondité, de la vie et de la naissance. La grenouille, en Égypte, symbolisait la prolifération, la vigueur de la vie, et la renaissance, car elle apparaissait en masse après la crue du Nil.
INF262 · https://schilo.org/inf262-la-deesse-heqet/

La déesse Maât — La Maât est l’un des concepts les plus fondamentaux de toute la civilisation égyptienne. Pour comprendre la confrontation entre Moïse et Pharaon, il est essentiel de comprendre ce que représente la Maât, car Pharaon se voit comme son garant.
INF261 · https://schilo.org/inf261-la-deesse-maat/

Le dieu égyptien Apis — Apis est l’un des dieux les plus anciens et les plus vénérés d’Égypte. Il se manifeste sous la forme d’un taureau vivant, choisi pour ses marques sacrées.
INF263 · https://schilo.org/inf263-le-dieu-egyptien-apis/

Le Mont des Oliviers — Le mont des Oliviers constitue l'un des lieux les plus importants de la géographie biblique. Situé à l'est de Jérusalem, il est séparé de la ville par la vallée du Cédron (2 Samuel 15.30 ; Jean 18.1).
INF305 · https://schilo.org/inf305-le-mont-des-oliviers/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

Le sabbat — Le sabbat est un jour de repos et de sanctification dans la tradition juive, observé du vendredi soir au samedi soir. Commandement Biblique : Le sabbat est l'un des Dix Commandements donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï.
INF089 · https://schilo.org/inf089-le-sabbat/

Synthèse du texte de Marc 13.1-37 — Marc 13.1-37 présente une chronologie eschatologique en quatre grandes étapes, articulée autour de la chute du Temple, des signes de la fin, de la venue du Fils de l’homme, et de l’appel à la vigilance. Tout commence par l’admiration du Temple par un disciple.
INF173 · https://schilo.org/inf173-synthese-du-texte-de-marc-13-1-37/

La Vulgate — La Vulgate est une traduction latine de la Bible réalisée par saint Jérôme à la fin du IVe siècle, sur demande du pape Damase Ier. Traduite principalement depuis l'hébreu pour l'Ancien Testament et révisée depuis le grec pour le Nouveau Testament, elle devint la version standard de l'Église catholique romaine pendant plus de mille ans. Le Concile de Trente en fit officiellement l'édition authentique au XVIe siècle. Son influence sur la culture, la théologie et la liturgie occidentales est considérable.
INF068 · https://schilo.org/inf068-la-vulgate/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ANNEXE	ANX175 – La quatrième plaie dans les différentes traditions de traduction biblique https://schilo.org/anx175-la-quatrieme-plaie-dans-les-differentes-traditions-de-traduction-biblique/
ANNEXE	ANX176 – La distinction entre Israël et l’Égypte au cours des dix plaies https://schilo.org/anx176-la-distinction-entre-israel-et-legypte-au-cours-des-dix-plaies/
ANNEXE	ANX177 – Les négociations de Pharaon : analyse des quatre compromis https://schilo.org/anx177-les-negociations-de-pharaon-analyse-des-quatre-compromis/
ANNEXE	ANX178 – La quatrième plaie et les croyances religieuses de l’Égypte ancienne https://schilo.org/anx178-la-quatrieme-plaie-et-les-croyances-religieuses-de-legypte-ancienne/
ANNEXE	ANX179 – La structure des dix plaies et la place particulière de la quatrième https://schilo.org/anx179-la-structure-des-dix-plaies-et-la-place-particuliere-de-la-quatrieme/
ANNEXE	ANX180 – Les références bibliques à la quatrième plaie et leurs enseignements https://schilo.org/anx180-les-references-bibliques-a-la-quatrieme-plaie-et-leurs-enseignements/
THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon https://schilo.org/theme/exode-et-confrontation-avec-pharaon/
THÈME	Histoire biblique https://schilo.org/theme/histoire-biblique/
SÉRIE	Plaies d'Égypte https://schilo.org/serie/plaies-degypte/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PLA006 - La cinquième plaie d’Égypte : la mort du bétail https://schilo.org/pla006-la-cinquieme-plaie-degypte-la-mort-du-betail/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/pla005-la-quatrieme-plaie-degypte-les-nuees-de-mouches-academique/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.